

OMPI



A/36/5
ORIGINAL : anglais
DATE : 17 août 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-sixième série de réunions
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001

APERÇU DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2001

Rapport du Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Le présent aperçu de l'exécution du programme (ci-après dénommé "aperçu") vise à informer des activités menées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au cours du premier semestre de l'année 2001. Il donne aux États membres une idée d'ensemble de l'orientation générale des activités de l'Organisation durant la période examinée.
2. Il décrit les principales activités accomplies au titre de chaque programme principal du programme et budget 2000-2001 (document A/34/2 du 12 mars 1999). Il ne s'agit néanmoins ni d'un rapport détaillé sur l'exécution du programme ni d'une liste d'activités exhaustive.
3. Il convient de distinguer le présent document du "Rapport sur l'exécution du programme en 2000 (document A/36/4 du 6 août 2001), et du "Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001" qui sera présenté aux assemblées en septembre 2002. Les rapports sur l'exécution sont élaborés dans le cadre de l'établissement par l'OMPI de programmes et de budgets axés sur les résultats et évaluent, sur la base des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution, les objectifs atteints. Par conséquent, tandis que les rapports sur l'exécution portent sur les résultats obtenus, l'aperçu s'attache à l'état d'exécution des activités.

4. Les États membres trouveront également dans le présent document des informations sur l'état d'exécution des projets financés au titre des fonds de réserve spéciaux. Parmi ceux-ci figurent notamment des projets relatifs aux techniques de l'information, comme le WIPONET et le projet IMPACT pour l'automatisation du PCT, ainsi que la rénovation de l'ancien bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le nouveau projet de construction.

PROGRAMME PRINCIPAL 01

Organes statutaires des États membres et Cabinet du directeur général

5. En juillet 2001, le nombre d'États membres de l'OMPI s'élevait à 177, Myanmar et Tonga ayant adhéré au cours de la période considérée à la Convention instituant l'OMPI. La coopération avec les gouvernements a facilité l'établissement du programme et budget, le débat relatif aux questions de stratégie et d'orientations, ainsi que les questions d'actualité pertinentes dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'application des traités administrés par l'OMPI et a accru la transparence et la reddition de comptes. Le directeur général a également supervisé le renforcement des liens avec le système des Nations Unies, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations internationales et régionales.

Sous-programme 01.1 - Organes des États membres

6. Certaines réunions des organes des États membres se sont tenues durant la période considérée, notamment : le Groupe de travail sur la réforme statutaire et une session extraordinaire du Comité de coordination de l'OMPI, qui a entériné la proposition du directeur général de nommer quatre directeurs généraux adjoints et deux sous-directeurs généraux.

Sous-programme 01.2 - Le directeur général

7. Le directeur général assure la direction exécutive, la gestion, l'orientation et la conduite de l'ensemble du programme de travail de l'OMPI. Des relations étroites ont été maintenues avec les États membres tant à Genève qu'à l'étranger. Durant le premier semestre de l'année 2001, le directeur général a entrepris 11 missions à l'étranger et a reçu la visite de 135 représentants des États membres, dont des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des ambassadeurs et les chefs de secrétariat d'organisations internationales ou nationales, afin de consolider et d'améliorer les relations et de dégager des consensus sur des questions de propriété intellectuelle.

8. Un appui important a été fourni au directeur général en matière de rédaction de correspondance avec les États membres, les organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des particuliers, d'élaboration de discours, de notes d'information et de déclarations, ainsi que de facilitation des fonctions de protocole, de liaison et de représentation. La supervision du Bureau de coordination de l'OMPI à New York a aussi été assurée dans le cadre de ce sous-programme, notamment pour ce qui concerne le maintien des liens étroits et l'échange d'informations, ainsi que la bonne exécution des fonctions administratives.

Sous-programme 01.3 - Commissions consultatives

9. Une réunion du groupe d'étude de la Commission consultative des politiques (CCP), à laquelle sept membres de ladite commission et le directeur général ont assisté, s'est tenue à New York le 3 mai 2001. Elle avait pour objet de préparer la prochaine réunion plénière de la CCP. Un nouveau thème y a été abordé : les difficultés que risquent d'éprouver les offices de brevet dans le monde entier à faire face à l'accélération du nombre de demandes de brevet qui a accompagné la mondialisation et à l'apparition d'économies fondées sur le savoir. La CCP devrait traiter ce sujet en détail à sa prochaine session. Parmi les autres thèmes présentés figurait un débat sur les moyens de traiter les savoirs traditionnels dans le cadre de la propriété intellectuelle et sur la nécessité de renforcer davantage la législation en matière de propriété intellectuelle dans le monde.

10. La Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) ne s'est pas réunie durant la période considérée.

PROGRAMME PRINCIPAL 02

Planification stratégique et développement des politiques

11. Au premier semestre de 2001, la rationalisation des structures internes et des fonctions de coordination au sein du Secrétariat, présentée par le directeur général au cours du précédent exercice biennal, n'a cessé de se poursuivre. En particulier, des ajustements au programme actuel et aux structures organiques ont été réalisés; leur objet a été non seulement de rationaliser l'exécution du programme et redistribuer les ressources en personnel – afin de mieux répondre aux exigences et à l'équilibre des activités au sein des programmes – mais aussi de faciliter la transition vers la nouvelle structure du programme concrétisée dans le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003.

12. La planification stratégique et le développement des politiques se sont encore étoffés grâce à une collaboration et un dialogue consultatif plus étroits avec les gouvernements, le système des Nations Unies, l'UPOV, l'OMC et d'autres organisations internationales et régionales.

13. Une attention soutenue a été accordée à l'aménagement et l'exécution du programme, ainsi qu'à l'ajustement des politiques structurelles internes, compte tenu du cadre conceptuel défini dans la vision d'avenir et l'orientation stratégique de l'OMPI (document A/34/3), de l'évolution et des tendances tant actuelles que prévues à l'échelon international, en particulier l'extension généralisée du recours aux systèmes de propriété intellectuelle pour créer des richesses. Le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003, qui exprime cette démarche et présente de nouvelles orientations stratégiques, une nouvelle méthode d'établissement du programme et budget, et une plus grande modernisation de l'administration, a été examiné par le Comité du programme et budget en avril 2001.

14. En ce qui concerne la gestion et le contrôle interne, le directeur général a bénéficié d'un appui permanent pour accomplir ses fonctions de supervision, mettre en œuvre et perfectionner les plans et budgets stratégiques et fournir des orientations générales en matière d'exécution du programme. Les fonctions d'appui au directeur général – dont la préparation des séances d'information technique, la recherche et l'analyse – ont été encore renforcées par

l'amélioration des formats relatifs aux rapports de missions, l'analyse suivie de l'actualité et des questions émergentes touchant la propriété intellectuelle, ainsi que par la préparation et la diffusion de documents de synthèse internes et de notes d'orientation à l'attention de la haute direction.

15. Au cours de la période considérée, une série de documents directifs, analytiques et descriptifs a été élaborée sur la propriété intellectuelle, le développement économique et le renforcement des capacités. Elle porte sur un large éventail de principes, enjeux et questions sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la politique de développement économique. Ces documents sont rassemblés en un seul volume et peuvent être considérés comme une nouvelle publication de référence de l'OMPI.

Sous-programme 02.1 - Coordination des programmes

16. La coordination des programmes a permis de renforcer les activités convergentes au sein des différents programmes de l'OMPI. L'évaluation de l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 1998-1999 a contribué à la formulation et la coordination des plans de travail pour 2001 relatifs aux 18 programmes principaux et 58 sous-programmes.

17. Le groupe de la haute direction, constitué d'administrateurs de rang supérieur de l'OMPI, s'est réuni périodiquement en vue de se prononcer sur les questions relatives au programme et sur les enjeux financiers ou autres administratifs. Les réunions d'information professionnelle hebdomadaires, présidées par le directeur général ou l'un de ses administrateurs de rang supérieur, ont continué de se tenir, contribuant efficacement à faciliter le partage d'informations importantes, la présentation des rapports annuels, la coordination des activités de programme, ainsi que l'examen et la définition des politiques au sein du Secrétariat.

18. Le conseil d'approbation des projets a pris, au cours de la période considérée, un certain nombre de décisions au sujet de plans d'action ciblés par pays, qui sont le fruit d'une collaboration horizontale au niveau interne.

19. Le renforcement de la coopération entre l'OMPI et l'OMC s'est poursuivi à tous les niveaux des deux secrétariats. Les directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC ont lancé le 14 juin 2001 une initiative commune qui vise à aider les États les moins avancés membres de l'OMC à remplir leurs obligations en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) d'ici la date limite du 1^{er} janvier 2006. Pour marquer l'occasion, une cérémonie de signature a réuni tous les représentants des pays les moins avancés (PMA) présents à Genève, ainsi que l'Organisation de l'Unité africaine. La déclaration co-signée a été adressée aux 49 PMA, dont 30 membres de l'OMC et 41 États membres de l'OMPI. L'OMPI a aussi participé à différentes sessions de l'OMC : quatre réunions du Conseil général, deux du Conseil des ADPIC, deux du Comité du commerce et du développement, deux du Comité du commerce et de l'environnement et trois du Sous-comité des pays les moins avancés. L'OMPI a aussi continué d'envoyer des experts aux stages et séminaires de formation de l'OMC.

20. L'Organisation a poursuivi sa coordination avec l'UPOV. L'accroissement des demandes des États membres dans le domaine de la protection des obtentions végétales et dans les domaines connexes de la biotechnologie et des savoirs traditionnels a nécessité un renforcement de la coordination et de la coopération dans l'exécution des programmes pertinents des deux organisations.

Sous-programme 02.2 - Relations extérieures et coopération avec le siège de l'Organisation des Nations Unies

21. Afin de largement faire connaître aux chefs de programme de l'OMPI la pertinence de certains travaux d'autres organes du système des Nations Unies pour les activités de l'OMPI, quelque 2700 documents officiels ont été reçus, analysés, triés et redistribués aux départements intéressés de l'OMPI. Quelque 240 pièces de correspondance signées ont été reçues de l'ONU et de ses institutions : il y a été répondu soit directement, soit par l'intermédiaire du département concerné. Plus de 80 réponses à des demandes d'information et contributions à des rapports ont été établies. L'OMPI a continué d'améliorer ses communications et ses relations avec l'ONU, participant, notamment, aux réunions de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au colloque international sur l'éthique, la propriété intellectuelle et la génomique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à diverses réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III), à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA et à la session de printemps du Comité administratif de coordination (CAC). L'OMPI a donné son plein appui aux deux comités de haut niveau du CAC, récemment créés, respectivement sur les programmes et sur la gestion et a contribué minutieusement à la demande formulée par la CAC à toutes les institutions de contribuer au schéma directeur conçu pour décrire les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés dans la déclaration sur le millénaire. L'OMPI a également assuré un concours sans réserve au Corps commun d'inspection (CCI) tout au long de la période considérée, ainsi qu'à des rencontres avec des inspecteurs à diverses reprises.

22. Plus de 250 représentants des États membres et d'ONG ont reçu, par l'intermédiaire du Bureau de coordination de l'OMPI à New York, des informations sur les activités de l'Organisation notamment en matière de coopération pour le développement, de savoirs traditionnels, de ressources génétiques et d'expressions du folklore. En outre, des séminaires ont été organisés à l'intention des représentants des États membres et de la société civile sur les droits de la propriété intellectuelle et les droits de l'homme. Les membres du personnel de New York ont également participé à de nombreuses réunions préparatoires en vue de la session spéciale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, ainsi qu'à plusieurs autres réunions interinstitutions.

Sous-programme 02.3 - Évaluation de l'exécution des programmes

23. Au cours de la période considérée, plusieurs tâches ont été entreprises en vue de renforcer le système d'évaluation de l'exécution des programmes de l'OMPI, dont, notamment, la participation aux travaux du groupe d'étude de l'OMPI, chargé d'élaborer le programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003. À cet égard, bon nombre d'objectifs, de résultats escomptés et d'indicateurs d'exécution ont été précisés, en consultation avec les chefs de programme concernés. En outre, le rapport sur l'exécution du programme (document A/36/4) a été établi et, bien que le principe du système utilisé pour présenter l'exécution du programme soit demeuré identique à celui des rapports précédents, la structure du rapport pour l'exercice 2000 a été modifiée en vue de rendre : a) le lien existant entre l'évaluation du programme et le cadre d'évaluation de l'exécution du programme figurant dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001 plus explicite; et b) le rapport plus convivial et cohérent en regroupant pour chaque programme principal et sous-programme les descriptifs et tableaux de l'évaluation.

24. À la suite de la première évaluation approfondie entreprise par l'OMPI, au second semestre de l'an 2000, de la réunion régionale annuelle de l'OMPI des directeurs d'offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, le Secrétariat a établi un rapport contenant les conclusions (document PCIPD/2/8), qui a été présenté lors de la deuxième session du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle en février 2001.

Sous-programme 02.4 - Recherche et analyse stratégiques

25. Les activités menées au titre du présent sous-programme ont été réorientées en vue d'appuyer et de renforcer l'élaboration d'un nouveau programme de l'OMPI concernant les petites et moyennes entreprises (PME). Pour permettre à ces entreprises d'être mieux en mesure de tirer parti du système de propriété intellectuelle pour leur essor commercial, le Gouvernement italien et l'OMPI ont co-organisé à Milan, en février, le forum de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises. Le forum a présenté des exposés sur certains enjeux que représentent pour les PME les économies d'aujourd'hui fondées sur le savoir, en encourageant le potentiel novateur de ces entreprises et le rôle du système des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels pour promouvoir leurs possibilités de marché. Les participants ont lancé un plan d'action, qui recommande, notamment, à l'OMPI de collaborer étroitement avec les gouvernements et les organisations intéressées en vue de sensibiliser les PME aux nombreuses perspectives que leur offrent une connaissance et une utilisation accrues des systèmes de propriété intellectuelle, et d'engager les gouvernements à inscrire les préoccupations propres aux PME dans leurs politiques nationales en matière de propriété intellectuelle.

26. Le site Web de l'OMPI consacre, depuis juin, des pages aux PME; les efforts déployés pour augmenter le contenu et le traduire se poursuivront au second semestre de l'année 2001.

PROGRAMME PRINCIPAL 03

Affaires juridiques et structurelles

27. Au cours de la période considérée, les activités du Bureau des affaires juridiques et structurelles ont été marquées par des progrès sensibles.

Sous-programme 03.1 - Affaires juridiques et statutaires

28. Le Groupe de travail sur la réforme statutaire de l'Assemblée générale de l'OMPI, créé en septembre 1999, a tenu sa troisième session en mars 2001. Cette réunion a débouché sur une recommandation visant à supprimer la Conférence de l'OMPI. Si la recommandation est adoptée par les assemblées des États membres en septembre 2001, il s'ensuivra une nouvelle réduction du nombre d'organes directeurs de l'Organisation qui de 16 sera ramené à 15. Il est rappelé que de précédentes recommandations dudit groupe, entérinées par les assemblées des États membres en septembre 2000, ont abouti à la suppression de cinq des 21 organes directeurs de l'Organisation.

29. Des services de secrétariat ont également été assurés à la 15^e session extraordinaire du Comité de coordination de l'OMPI qui a débouché sur la nomination ou la reconduction des directeurs généraux adjoints et des sous-directeurs généraux de l'Organisation. De janvier à

juin 2001, la Section des affaires juridiques et statutaires a reçu et traité plus d'une trentaine d'instruments de ratification ou d'adhésion et publié quelque 40 notifications d'actes accomplis en rapport avec des traités administrés par l'OMPI. La publication de ces actes sur l'Internet, par communiqués de presse et dans la revue mensuelle a fait largement connaître ce regain des activités en matière de notifications dépositaires.

Sous-programme 03.2 - Relations avec le secteur non gouvernemental et les entreprises

30. Des avis juridiques et des services d'appui ont été fournis au titre de contrats dont la valeur dépasse 21 millions de francs suisses, soit une augmentation de 50% par rapport à la même période en l'an 2000, ainsi qu'à celui des grands projets d'automatisation (dont IMPACT et WIPONET), projets de construction et autres activités opérationnelles.

31. Des avis juridiques et des services d'appui ont également été fournis à un large éventail d'autres activités de l'Organisation, notamment : plusieurs autres projets d'automatisation; accords d'automatisation et autres accords de coopération conclus à l'initiative du Bureau de la coopération pour le développement; questions de l'Internet; initiatives intéressantes des instituts universitaires; activités liées aux communications mondiales; baux commerciaux à New York, à Washington et à Genève et autres questions concernant les locaux; et enfin diffusion des données et publications de l'OMPI.

Sous-programme 03.3 - Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

32. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (ci-après dénommé le "centre") a renforcé sa position de première institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaines de l'Internet. Au premier semestre de l'année 2001, le centre a été saisi de 841 affaires relevant des principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine concernant des allégations d'enregistrements abusifs dans des domaines génériques de premier niveau (gTLD) : .com, .net, et .org. Le centre a été en outre saisi de 30 autres affaires liées à des noms de domaine de premier niveau correspondant à des codes de pays (ccTLD), les administrateurs d'une vingtaine de ces derniers ayant adopté les services du centre. Les litiges ont opposé des parties de 63 pays et ont été traités en sept langues. Grâce aux prestations et soumissions-type du Centre, disponibles en ligne, les affaires ont été réglées dans les deux mois en moyenne. La liste des membres des commissions administratives des noms de domaine de l'OMPI est passée à 237 personnes provenant de 42 pays; ils ont rendu 845 décisions, les propriétaires de marques ayant obtenu le transfert de leur nom de domaine dans quatre affaires sur cinq. Les services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine ont résolu 2329 affaires depuis l'entrée en vigueur en décembre 1999 des principes directeurs.

33. En janvier 2001, le prix d'excellence en matière de règlement extrajudiciaire des litiges décerné par le Center for Public Resources a été attribué pour l'année 2000 au centre, ainsi qu'à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), dans la catégorie des réalisations concrètes remarquables, pour son système objectif, économique et efficace de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. En janvier également, le centre a publié une nouvelle brochure (publication de l'OMPI n° 457) qui donne un aperçu de ses activités relatives aux noms de domaine. Il a commencé à collaborer avec les services d'enregistrement qui l'ont demandé en vue d'étendre aux nouveaux TLD génériques ses services de règlement des litiges qui devraient entrer en activité au second semestre de 2001.

34. Alors que ses services se consacraient essentiellement au nombre d'affaires relatives aux noms de domaine, le centre a également administré des affaires qui relèvent des règlements d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et a continué de répondre aux demandes régulières d'assistance relative à la désignation d'arbitres et de médiateurs inscrits sur la liste de l'OMPI. Face aux demandes d'assistance relative à la mise au point de procédures spécialement conçues en matière de prévention et de règlement des litiges, le centre s'est attaché essentiellement à publier en mai (de concert avec l'Application Service Provider (ASP) Industry Consortium) un ensemble exhaustif de directives pratiques intitulé "Pratiques recommandées à l'intention des ASP en matière de prévention et de règlement des litiges". Le principal objet de ces directives est de donner aux parties prenantes des fournisseurs de services logiciels un aperçu de l'utilisation des mécanismes d'administration des litiges et des avantages en découlant, au regard notamment des règlements d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et de médiation de l'OMPI.

35. En juin, le centre a organisé son atelier périodique sur la médiation. Ce programme bien défini qui comprend des exercices pratiques tirés de cas d'école relatifs à la propriété intellectuelle, s'adresse aux juristes, dirigeants d'entreprise, conseils en brevets et en marques et à toute personne qui souhaite se familiariser avec la médiation et recevoir une formation de médiateur. Trente-cinq participants de plusieurs pays ont suivi cet atelier qui s'est tenu à Londres (Royaume-Uni). Le centre a également présenté un exposé à l'occasion de la Conférence de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle dans les ccTLD, qui s'est tenue en février.

36. Le site Web du centre, périodiquement mis à jour, a enregistré plus d'un million d'occurrences par mois.

Sous-programme 03.4 - Commerce électronique et propriété intellectuelle

37. Le rapport intérimaire sur le deuxième processus de l'OMPI relatif aux noms de domaine de l'Internet a été publié pour commentaires le 12 avril 2001. Il contient des recommandations préliminaires sur la protection par le système des noms de domaine des dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques, les noms d'organisations intergouvernementales internationales, les noms de personnes, les indications géographiques, les indications de provenance et les termes géographiques et les noms commerciaux. Des consultations régionales sur le rapport intérimaire ont été organisées, en avril, à Bruxelles (Belgique) et à Accra (Ghana) et, en mai, à Buenos Aires (Argentine), à Melbourne (Australie), à Washington (États-Unis d'Amérique) et à Valence (Espagne). Le rapport final devrait être publié en août 2001.

38. La Conférence de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux ccTLD s'est tenue à Genève le 20 février 2001. Cette manifestation d'une journée, à laquelle ont assisté environ 500 participants, a permis aux deux communautés, celle des ccTLD et celle de la propriété intellectuelle, de se rencontrer pour un échange de vue sur les enjeux existants dans ce domaine. Les thèmes ont porté sur la pratique suivie par certains ccTLD de s'enregistrer de fait comme TLD génériques, l'enregistrement des noms de domaine dans des caractères non latins, les questions de protection de la vie privée soulevées par la divulgation des coordonnées du détenteur du nom de domaine et la pertinence des principes directeurs pour les ccTLD.

39. À l'occasion de la conférence précitée, le projet de "pratiques recommandées concernant les ccTLD aux fins de la prévention et du règlement des litiges de propriété intellectuelle" a été annoncé pour commentaires. Ces pratiques recommandées constituent un code volontaire de bons usages en matière de protection de la propriété intellectuelle dans les ccTLD. Elles visent les trois volets des règles et pratiques relatives à l'enregistrement des noms de domaine qui sont les plus importantes pour la protection de la propriété intellectuelle : a) le contrat d'enregistrement de noms de domaine, b) la collecte et la mise à disposition des coordonnées du détenteur du nom de domaine et c) les modes extrajudiciaires de règlement des litiges concernant l'enregistrement de noms de domaine. Le document a été publié dans sa forme finale le 20 juin 2001.

40. Des avis en matière de propriété intellectuelle ont été fournis à de nombreux ccTLD au titre du programme de l'OMPI qui leur est consacré. Au cours de la période considérée, l'administrateur, aux Pays-Bas, chargé de superviser le .NL ccTLD, a entamé un nouveau processus de consultation nationale qui vise, notamment, à adopter une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges pour son domaine. Ce processus reprend, à l'échelon national, le premier processus de l'OMPI relatif aux noms de domaine de l'Internet. Afin de l'orienter, l'administrateur du .NL a établi un groupe de travail. L'OMPI, invitée, a accepté de devenir membre dudit groupe en vue de donner des conseils sur la façon de conduire le processus et sur toute question liée à la propriété intellectuelle.

PROGRAMME PRINCIPAL 04

Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes

41. L'exécution des activités au cours du premier semestre de 2001 s'est attachée à aider : a) le directeur général à formuler sa proposition de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et b) les responsables au sein du Secrétariat à exécuter le programme avec les ressources disponibles, grâce à des mesures appropriées.

Sous-programme 04.1 - Planification des programmes et préparation du budget

42. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué à préparer le programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003. À cette fin, le groupe d'étude qui en est chargé a mis en train une importante série de consultations avec les chefs de programme avant de mettre au point les propositions. Celles-ci sont contenues dans le projet de programme et budget 2002-2003 (document WO/PBC/3/2) et dans la proposition concernant les projets relatifs aux techniques de l'information à financer au moyen des excédents (document WO/PBC/3/3). Ensuite, pour préparer la session d'avril 2001 du Comité du programme et budget, une autre série de consultations s'est poursuivie avec les États membres. À sa session d'avril, le Comité du programme et budget a demandé au Secrétariat de regrouper toutes les propositions (document WO/PBC/3/5, paragraphes 76 et 77) dans un seul document, lequel, publié sous la cote WO/PBC/4/2, doit être présenté à la session de septembre 2001 dudit comité. Il est prévu d'organiser une nouvelle série de consultations avec les États membres avant cette réunion.

Sous-programme 04.2 - Contrôle et suivi financiers

43. Comme l'avait décidé le directeur général à la fin de l'an 2000, des mesures d'exécution du programme ont été élaborées. À la suite d'un examen de l'exécution du programme et budget pour l'exercice 2000, le directeur général a réaffecté les allocations annuelles pour 2001. Cette réaffectation des ressources financières a permis aux chefs de programme d'examiner leurs plans de travail pour 2001 en tenant compte des nouvelles priorités. Les examens trimestriels des dépenses en vue de suivre l'exécution desdits plans se sont poursuivis.

44. Le contrôle financier s'est également exercé moyennant la surveillance approfondie et la certification de chaque engagement financier. Cette importante tâche a consisté à examiner plus de 3500 demandes de certification et autres approbations, en plus du maintien de rapports étroits avec les chefs de programme au sujet de la mise en œuvre de leurs plans de travail annuels.

Sous-programme 04.3 - Contrôle financier

45. Au cours de la période considérée, outre la préparation et l'initiative de vérifications internes des comptes, les différents groupes d'étude internes et les comités de supervision, chargés d'élaborer le programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003, de coordonner des mesures de sécurité et d'établir les projets de construction, ont fourni un concours actif. Des contributions ont également été apportées à l'amélioration des méthodes administratives et de gestion, en étroite coopération avec d'autres secteurs au sein du Secrétariat, tandis que les travaux de recherche et de rédaction se poursuivaient en vue de la mise au point d'une charte de la vérification interne des comptes de l'OMPI. Le Secrétariat a également été représenté à la Conférence générale sur la gestion de la vérification interne des comptes, qui s'est tenue en mars 2001 à San Francisco (États-Unis d'Amérique), ainsi qu'à la 32^e réunion des représentants des services de vérification interne des comptes des institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, qui s'est tenue en juin 2001 à Bangkok (Thaïlande).

PROGRAMME PRINCIPAL 05

Communications mondiales et relations publiques

46. Pour atteindre l'objectif de la démythification de la propriété intellectuelle, les activités, au premier semestre de l'année 2001, se sont concentrées sur le perfectionnement et l'élargissement des accès aux sites Web de l'OMPI, le renforcement des liens avec les médias, les ONG et les groupes du secteur privé, ainsi que sur la création de nouveaux produits d'information tant audiovisuels interactifs qu'imprimés visant à expliquer la nature et la contribution de la propriété intellectuelle au grand public et aux spécialistes. Pour renforcer l'image de marque de l'Organisation, novatrice et tournée vers l'avenir, un concours international a été lancé pour la création d'un nouveau logo de l'OMPI. La vente de produits d'information de l'OMPI a contribué aux recettes de l'Organisation.

47. L'OMPI s'est employée à organiser et promouvoir la première journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui s'est tenue le 26 avril 2001. Un millier de messages ont été envoyés aux offices de propriété intellectuelle dans le monde entier, aux missions accréditées

auprès des Nations Unies à Genève, aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux médias, les informant des préparatifs et manifestations prévus pour cette journée, dont le thème était "Créer l'avenir aujourd'hui". Les destinataires ont reçu une affiche et deux disques compact-ROM spécialement conçus par l'OMPI pour marquer l'événement. Un communiqué de presse a informé les médias sur l'importance de cette journée. Les réactions ont été favorables et un certain nombre d'États ont demandé à l'OMPI de les aider à organiser les manifestations de sensibilisation du public, notamment les expositions et séminaires. Quelque 59 États membres et ONG ont rendu compte à l'OMPI des activités organisées pour la journée; ces dernières ont fait l'objet d'une page spéciale sur le site Web de l'OMPI.

Sous-programme 05.1 - Communication interne et externe de l'Organisation (Internet/Intranet)

48. La fréquentation des sites Web de l'OMPI a plus que triplé, avec près de 85 millions de visites pour le premier semestre de 2001 (25 millions pour le premier semestre de 2000). La version arabe du site Web de l'OMPI a été adaptée au nouvel agencement de ce site, tandis que les travaux ont avancé concernant la version russe, qui doit être lancée en septembre 2001. À partir de là, le site Internet de l'OMPI sera accessible en cinq langues. De nouveaux articles et d'autres pages, qui ont été introduits dans le site portail, ont fait connaître l'actualité présentant un intérêt. Le nombre de liens entre le site de l'OMPI et les sites des offices nationaux de propriété intellectuelle, les instituts d'universitaires, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales accréditées a presque triplé, le premier ayant désormais des liens avec plus de 220 sites relatifs à la propriété intellectuelle dans le monde.

Sous-programme 05.2 - Relations avec la presse et avec le public

49. L'Organisation a continué d'accroître et de consolider ses liens avec la presse internationale et la presse suisse. Quelque 55 communiqués de presse ont été publiés et environ 800 articles de presse ont porté sur des questions liées à l'OMPI et à la propriété intellectuelle, au cours de la période considérée. Les travaux de l'OMPI relatifs au règlement extrajudiciaire des conflits liés aux noms de domaine ont continué de largement susciter l'intérêt des médias. La section a organisé des conférences de presse, des réunions d'information et des entretiens (presse écrite, télévision et radio) avec des fonctionnaires de l'OMPI sur divers sujets.

50. Vingt-huit numéros de La propriété intellectuelle dans la presse, revue de presse hebdomadaire relative à la propriété intellectuelle, ont été édités et adressés aux missions permanentes en poste à Genève. Dans le domaine des relations avec le public, des réunions d'information ont été tenues à l'intention de 41 groupes de fonctionnaires, d'hommes d'affaires et d'étudiants (1018 personnes) sur l'histoire, la structure et les activités de l'Organisation. Les six expositions d'œuvres d'art qui ont été organisées et l'exposition sur "La musique dans l'ère numérique" au Centre d'information de l'OMPI ont attiré quelque 3600 visiteurs. Une trentaine d'entrées sur l'OMPI dans divers annuaires internationaux et autres publications de ce type ont été rédigées ou mises à jour et environ 2800 demandes d'ordre général sur l'OMPI et la propriété intellectuelle ont été traitées. De nombreux groupes influents de la société civile s'intéressant de plus en plus aux questions de propriété intellectuelle, du temps et des efforts ont été consacrés à enrichir les contacts avec eux, à leur fournir un large éventail de produits d'information et organiser à leur intention des réunions spéciales d'information à Genève et autres endroits.

Sous-programme 05.3 - Produits d'information générale

51. Au cours du premier semestre de 2001, quelque 95 produits d'information nouveaux ou mis à jour, ainsi que 52 produits spécialisés destinés aux conférences et réunions, tels que programmes, banderoles, reliures, CD-ROM et affiches, ont bénéficié de l'image de marque évolutive de l'OMPI. Le concours international lancé pour la création d'un nouveau logo de l'Organisation a reçu près de 800 épreuves provenant de 50 pays. Les 16 finalistes retenus par un comité de présélection seront jugés par le jury international en juin. Ce dernier s'est accordé à conclure qu'aucune des épreuves ne satisfaisait aux critères requis pour servir de nouveau logo à l'Organisation et ont convenu de décerner trois troisième prix, mais pas de premier, ni de deuxième prix. La décision sera annoncée aux États membres participant aux assemblées de l'OMPI en septembre 2001, en même temps que des propositions relatives aux prochaines démarches à envisager pour créer un nouveau logo de l'Organisation.

52. Le rapport annuel 2000 a été établi et publié en six langues, alors que la brochure d'informations générales a été complètement revue et augmentée des nouvelles informations sur les toutes dernières questions de propriété intellectuelle et des nouveaux programmes de l'OMPI. La revue de l'OMPI a également été réagencée dans une présentation plus moderne et augmentée d'un large éventail de nouvelles et reportages. La publication "Intellectual Property Reading Material" a été mise à jour et revue pour paraître en juin sous le nouveau titre "WIPO Intellectual Property Handbook : Policy, Law and Use". Le "Guide de l'OMPI de la propriété intellectuelle dans le monde" est également en cours de révision. De nouvelles publications destinées à des groupes cibles sur des sujets spécialisés - telles que le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, la propriété intellectuelle et les PME, les indications géographiques, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions du folklore - ont été publiées en trois langues ou plus. Une plaquette a également été élaborée pour clarifier les questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'accès aux médicaments et soins de santé, ainsi que les contributions de l'Organisation dans ce domaine.

53. Une nouvelle ligne de produits d'information a été lancée avec la publication d'une bande dessinée sur les marques destinée aux enfants âgés de 10 à 15 ans. C'est là le fruit d'une coopération avec l'Institut national pour la protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle au Pérou. Une bande dessinée analogue sur le droit d'auteur est en voie d'achèvement. La dernière touche a été apportée à une publication destinée à différentes catégories de créateurs, élaborée en coopération avec la *Sociedad General de Autores y Editores (SGAE)*.

54. Beaucoup de temps et de ressources ont été consacrés au développement de l'utilisation des produits audiovisuels pour faire connaître les activités de l'Organisation. Le premier film dans l'histoire de l'OMPI - "Créer l'avenir aujourd'hui" - qui explique les concepts et l'importance de la propriété intellectuelle et le rôle de l'Organisation - a été produit en trois langues en vue d'une large diffusion. Des CD-ROM interactifs sur les affiches de la propriété intellectuelle et un disque compact-ROM sur l'exposition "L'invention est chez vous" ont été produits à l'intention des États membres et d'autres publics. Ils ont été également enregistrés sur le site Web de l'OMPI.

55. Une séquence filmée de trois minutes, produite avec Euronews sur les noms de domaine, a été préparée et diffusée à l'intention de quelque 95 millions de foyers en Europe susceptibles de la recevoir par câble, transmission directe par satellite ou par station terrestre, de même qu'une autre production expliquant les questions de marques liées à certains sites Web. Une séquence de 8 minutes sur le Salon international des inventions à Genève a

été produite pour l'Union européenne de radiodiffusion (UER), qui l'a transmise par l'intermédiaire de son réseau eurovision à plus de 65 chaînes de télévision et grandes agences de presse télévisée. Ces séquences et d'autres sont également visibles sur le site Web de l'OMPI. Des efforts se sont poursuivis pour s'assurer les parrainages et concours du secteur privé pour la série de films intitulée "The Creators", dont la production commencera au second semestre de l'année avec quatre films pilotes. La préparation d'annonces publicitaires de 30 secondes sur l'OMPI, destinées à être diffusées sur CNN, a commencé.

56. La vente de produits d'information et d'annonces publicitaires a rapporté quelque 2,8 millions de francs suisses au cours du premier semestre de l'année. Ce sont au total 22 062 publications qui ont été vendues et quelque 144 157 distribuées gratuitement. Les produits sont de plus en plus donnés gratuitement ou vendus avec d'importants rabais, en particulier à des acheteurs provenant de pays en développement et de pays en transition. De nouvelles initiatives en matière de stratégie commerciale, telles que des campagnes de publipostage pour faire connaître les publications nouvelles ou mises à jour, ont été conçues dans le but d'augmenter les ventes, en particulier par l'intermédiaire de la librairie électronique. Les recettes de cette dernière se sont élevées à 118 722 francs suisses, soit en augmentation de près de 50% par rapport à la même période de l'exercice précédent. De nouveaux débouchés ont été assurés aux produits de l'OMPI, notamment par l'intermédiaire de l'Internet.

Sous-programme 05.4 - Bibliothèque de l'OMPI, archives et services de recherche

57. La bibliothèque a continué de se transformer en un centre d'information et de documentation qui fournit des services de référence. Le cyber-centre et la salle de lecture ont été utilisés par quelque 600 visiteurs. Plus de 300 titres de revues ont été distribués aux membres du personnel de l'OMPI, 180 "tables des matières" ont été fournies par voie électronique et environ 250 nouveaux ouvrages ont été commandés. Le catalogue de la bibliothèque est resté disponible sur l'Internet et l'Intranet. Il a été établi une liste de 40 revues essentielles dans le domaine de la propriété intellectuelle en vue d'étudier la possibilité de souscrire à un abonnement supplémentaire pour les mettre à la salle de lecture de la bibliothèque à la disposition des participants aux cours et aux séminaires de formation organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI. Le Groupe consultatif de la bibliothèque, constitué de huit membres et créé en mai 2000, a été chargé d'indiquer comment améliorer les méthodes d'acquisition, de diffusion et de prêt de la bibliothèque et s'est réuni une fois durant la période considérée.

PROGRAMME PRINCIPAL 06

Coopération avec les pays en développement

58. Au cours du premier semestre de 2001, l'OMPI a continué d'aider les pays en développement à utilement utiliser le système de propriété intellectuelle pour leur développement économique, social et culturel. Les activités se sont concentrées dans les domaines suivants : établissement d'infrastructures administratives de propriété intellectuelle modernes et efficaces, développement de mécanismes efficaces de sanction des droits de

propriété intellectuelle, encouragement à la créativité et l'innovation, mise en place et renforcement de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et renforcement de la coopération entre pays en développement, dans toutes les régions.

Sous-programme 06.1 - Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

59. L'assistance à la mise en place d'administrations de la propriété intellectuelle modernes et efficaces a continué d'être fournie sous forme de plans d'action ciblés par pays, visant notamment le renforcement des institutions et la modernisation de l'infrastructure administrative des offices de propriété intellectuelle. À la fin de juin 2001, 45 de ces plans étaient en cours d'exécution. Les activités qui en relèvent ont porté, entre autres, sur l'organisation de 124 missions effectuées par des membres du personnel et des consultants de l'OMPI, 26 voyages d'étude destinés à des administrateurs, décideurs et cadres chargés de la propriété intellectuelle et, dans le domaine de l'automatisation, sur la mise au point de logiciels et la fourniture d'équipements, pour les administrations chargées des brevets, des marques et du droit d'auteur.

60. Indépendamment de l'aide apportée régulièrement aux offices nationaux pour acquérir des outils des techniques de l'information, l'installation et l'adaptation à l'usager, dans quatre pays arabes, d'un logiciel commandé par l'OMPI et destiné au système de gestion de la propriété industrielle ont continué. Le logiciel de gestion du traitement électronique, conçu pour les petites et moyennes sociétés de gestion collective du droit d'auteur (AFRICOS), a été amélioré en vue de la première étape de sa mise en place, dans deux pays d'Afrique.

61. Les 31 réunions, séminaires et colloques nationaux, sous-régionaux et régionaux organisés en coopération avec les autorités gouvernementales des pays en développement sur différents thèmes importants de la propriété intellectuelle ont touché près de 2600 participants. Une grande partie de leurs programmes a porté sur la valorisation de la sanction rigoureuse des droits de propriété intellectuelle, visant précisément les juges, magistrats, procureurs, forces de police et fonctionnaires des douanes.

62. Les pays en développement ont continué à recevoir une assistance dans l'élaboration de lois nouvelles ou la modernisation de celles en vigueur sur la propriété intellectuelle conformément aux normes internationales pertinentes, notamment l'Accord sur les ADPIC. Au cours du premier semestre de 2001, 14 projets de loi destinés à 10 pays et 24 observations destinées à 18 pays et une organisation intergouvernementale ont été rédigés et présentés sur demande. Des services consultatifs ont également été fournis à propos de 16 textes de législation concernant 10 pays et trois organisations intergouvernementales. Ils portaient sur la protection des brevets, dessins et modèles industriels, marques, indications géographiques, schémas de configuration ou topographies de circuits intégrés, droit d'auteur et droits connexes, protection contre la concurrence déloyale, ainsi que sur la sanction des droits. En outre, des conseils de ce type ont été fournis, lors de nombreux entretiens, à des fonctionnaires gouvernementaux à Genève ou dans les capitales concernées.

63. Les travaux préparatoires concernant une publication qui est une sorte de recueil de jurisprudence en matière de droit d'auteur et droits connexes ont été achevés. Cet ouvrage contient la doctrine des pays arabes qui par tradition sont des pays de droit coutumier et de droit civil, et servira de document de référence sur les décisions de justice y relatives.

64. En ce qui concerne la coopération avec les PMA, une table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour les pays les moins avancés, à laquelle ont assisté 112 hauts fonctionnaires provenant de 38 PMA et cinq organisations intergouvernementales, a été organisée à Lisbonne en coopération avec le gouvernement du Portugal. L'objet de cette réunion était d'énoncer clairement les grandes orientations et de recenser les questions techniques en vue de mieux contribuer à l'aménagement d'institutions et la mise en valeur de ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle dans ces pays. La table ronde, qui s'est inscrite dans les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés organisée à Bruxelles en mai, a adopté une déclaration ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les PMA. (Voir documents OMPI/LDC/2001/1 "Principales contributions de l'OMPI au développement durable des systèmes de propriété intellectuelle des pays les moins avancés (PMA)" et OMPI/RT/LDC/2/8 "Table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour les pays les moins avancés (PMA)").

Sous-programme 06.2 - Nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle

65. En coopération avec le Centre du commerce international (CCI), un atelier régional pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes a été organisé à La Havane (Cuba) en vue de présenter le rapport final d'une mission d'enquête et d'une étude prévisionnelle réalisées par les deux organisations en avril et mai 2000 dans trois pays déterminés de la Communauté andine, à savoir Colombie, Pérou et Bolivie, sur l'existence de "moyens juridiques de protéger les créations artisanales" et l'emploi éventuel de mécanismes de propriété intellectuelle pour y parvenir. L'atelier de La Havane a fourni l'occasion d'échanger les résultats de l'enquête et les conclusions de l'étude avec d'autres pays de la région, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales spécialisées.

Sous-programme 06.3 - Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

66. Les activités sont restées centrées sur le renforcement des efforts des pays en développement visant à améliorer l'infrastructure pour faciliter et encourager les inventions, les innovations techniques et le transfert de technologie, contribuant ainsi à une utilisation plus concrète et une gestion plus rationnelle des droits de propriété intellectuelle. En conséquence, six séminaires ou ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux ont été organisés pour plus de 520 participants sur différents sujets liés à l'évaluation des droits de propriété intellectuelle et à leur commercialisation, à l'innovation, aux services d'appui et à l'information en matière de brevets. Une conférence internationale sur la propriété intellectuelle, l'Internet, le commerce électronique et les savoirs traditionnels a été organisée à Sofia en mai 2001. Elle a été suivie par plus de 160 participants provenant de 38 pays, dont 15 représentants de 10 pays en développement et 5 pays en transition (Europe orientale et CEI), ainsi que deux OIG et deux ONG. Des membres du personnel et des experts de l'OMPI ont entrepris plus de 15 missions consultatives où ils ont débattu et examiné, conjointement avec des décideurs, des questions liées à la promotion de la créativité et de l'innovation dans la population active, la protection des résultats de ces efforts et la diffusion et utilisation de ces résultats en vue de la création de richesses, ainsi que pour le bien-être social et culturel.

67. Lors de concours ou foires, nationaux ou internationaux, l'OMPI a décerné 20 médailles à autant d'inventeurs, dont quatre femmes, six jeunes et deux équipes d'inventeurs ou d'organisations.

68. À la fin de juin 2001, 598 demandes de recherche sur l'état de la technique et 389 demandes de recherche en ligne ont été reçues et quelque 3000 exemplaires de documents de brevets ont été distribués. On a continué à saisir les données bibliographiques concernant des articles publiés dans des revues scientifiques et techniques de premier plan.

69. La gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a également reçu toute l'attention requise grâce aux activités de sensibilisation, ainsi qu'à l'assistance fournie aux institutions qui a été étendue aux sociétés de gestion collective dans les pays en développement. Outre l'organisation d'une session de formation, de missions consultatives d'experts et d'activités de soutien à l'installation de matériel dans les organisations de gestion collective, 11 séminaires régionaux, sous-régionaux et nationaux ont été organisés dans différents pays en développement. L'aménagement d'un système régional de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes pour les Caraïbes, par le biais de la création de l'organisation régionale de gestion collective (le Caribbean Copyright Link) est en bonne voie. Au cours de la période considérée, les sociétés d'auteurs fondatrices ont reçu, en mai, à la Barbade, une formation spéciale portant sur le premier module relatif à la documentation et l'octroi de licences de reproduction mécanique. Un nouveau projet pilote sur la gestion collective des droits de propriété intellectuelle sur les créations visuelles dans les pays du Mercosur a également été lancé.

Sous-programme 06.4 - Coopération entre pays en développement et avec d'autres organisations

70. Encourager et favoriser la coopération entre pays en développement demeurent un important élément du programme de l'OMPI en matière de coopération pour le développement. La deuxième session du Comité permanent de l'OMPI sur la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle, qui s'est tenue en février, a été la réunion la plus marquante au cours de la période considérée. Quelque 84 pays et 19 organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales y ont été représentés. Les débats ont porté sur les activités de coopération dans les différentes régions, ainsi que sur les travaux de l'Académie mondiale de l'OMPI, l'évolution récente dans les domaines des techniques de l'information, du commerce électronique, des savoirs traditionnels et de la propriété intellectuelle.

PROGRAMME PRINCIPAL 07

Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

71. Les activités entreprises avec certains pays d'Europe et d'Asie ont été principalement axées sur le renforcement des capacités visant à la création et à l'amélioration d'institutions durables. La demande pour les activités de ce type n'a cessé d'augmenter durant la période examinée, suivant la tendance déjà constatée en l'an 2000. Fourniture de conseils juridiques, mise en valeur des ressources humaines et campagnes de sensibilisation étaient au nombre des activités entreprises.

Sous-programme 07.1 - Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

72. Des consultations se sont déroulées avec des membres de trois gouvernements de la région au sujet de la ratification de traités administrés par l'OMPI ou l'adhésion à ces traités et avec des membres de quatre gouvernements sur la modernisation de leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle. En outre, l'OMPI a élaboré des observations sur la législation en matière de propriété intellectuelle à l'intention d'un pays.

73. La question de la sanction des droits de propriété intellectuelle a retenu l'attention. Environ 80 représentants d'administrations chargées de la propriété industrielle ou du droit d'auteur, des milieux judiciaires et juridiques, de la police, des douanes et d'autres organismes de sanction des droits ont reçu une formation dans le cadre d'un séminaire national. Ce dernier a permis aux participants d'enrichir leurs connaissances sur la façon de lutter efficacement contre la piraterie et la contrefaçon des actifs de propriété intellectuelle et de finir par renforcer les mécanismes judiciaires et administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle.

74. L'OMPI a aussi travaillé en étroite coopération avec 10 gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre de trois plans d'action ciblés par pays, de six programmes de coopération bilatérale et d'un projet national, destinés à donner suite aux priorités immédiates des autorités en matière d'amélioration et de promotion des systèmes de propriété intellectuelle. À cet égard, l'assistance a été axée, entre autres, sur le renforcement des administrations chargées de la propriété industrielle ou du droit d'auteur par la mise en place de systèmes de gestion modernes, la mise en valeur des ressources humaines et la rationalisation des procédures administratives, ainsi que sur la modernisation et le renforcement des services offerts au public par les administrations nationales et sur les possibilités d'accès à l'information en matière de propriété industrielle. En outre, du matériel informatique et autre a été fourni à trois pays.

75. Deux autres projets nationaux visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont été exécutés : ils portaient sur la fourniture de conseils juridiques, la formation, l'achat d'équipement et l'élaboration de logiciels. De plus, des voyages d'étude ont été organisés à l'intention de deux fonctionnaires nationaux.

Sous-programme 07.2 - Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

76. Les activités de sensibilisation qui ont été organisées – deux à l'échelon régional et une conférence internationale – ont regroupé environ 350 fonctionnaires nationaux, chefs d'entreprise, gestionnaires, représentants de PME, inventeurs, chercheurs, mandataires en brevets, universitaires et représentants d'organismes d'utilisateurs. Les exposés et les débats, qui ont porté, entre autres, sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique, l'utilisation par les PME du système de la propriété intellectuelle et la commercialisation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle, ont permis aux participants de prendre conscience de la valeur des droits de propriété intellectuelle et du rôle qu'ils jouent dans des secteurs clés de l'économie et dans la compétitivité. La propriété intellectuelle, l'Internet et le commerce électronique, le système des noms de domaine,

l'évolution dans la protection des inventions pharmaceutiques et biotechnologiques, les savoirs traditionnels et ressources génétiques et la protection des indications géographiques ont été autant d'autres questions et sujets d'actualité traités.

77. Un certain nombre de pays de la région ont bénéficié d'une assistance pour se rendre aux réunions de l'OMPI, notamment au Forum de Milan sur la propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises, à la Conférence de l'OMPI et de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture sur la propriété intellectuelle en Azerbaïdjan, la Conférence de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle dans les ccTLD, à Genève, et l'Atelier sur les services d'appui aux innovations organisé par l'OMPI en coopération avec la Société allemande Carl Duisberg.

78. De plus, une assistance a été fournie pour la traduction en russe du programme d'enseignement à distance et autres documents de l'Académie mondiale de l'OMPI.

PROGRAMME PRINCIPAL 08

Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines

79. Au cours de la première moitié de 2001, l'Académie mondiale de l'OMPI (académie) a poursuivi ses activités destinées à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines grâce à l'enseignement à distance, à la formation professionnelle et à la formation des décideurs. Pour la première fois, l'on a conjugué les efforts déployés par deux des principaux programmes de formation en faisant de l'inscription au stage d'enseignement à distance DL101 une condition préalable de la participation au Séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle.

Sous-programme 08.1 – Enseignement à distance

80. Au cours de la période examinée, deux sessions régulières du stage introductif d'enseignement à distance, DL101, ont eu lieu, au bénéfice d'un total de 2175 stagiaires inscrits. Les sessions, tenues du 1^{er} mars au 15 avril et du 1^{er} juin au 15 juillet respectivement, ont été réparties comme suit : sessions en anglais - 849 (586) stagiaires de 91 (83) pays, sous la direction de 17 (9) moniteurs; sessions en français - 96 (100) stagiaires de 22 (24) pays, sous la direction de 2 (2) moniteurs; et sessions en espagnol - 204 (340) stagiaires de 25 (22) pays, sous la direction de 4 (6) moniteurs. La proportion de stagiaires passant l'examen du DL101 est passée de 51% en 2000 à 60% des stagiaires inscrits.

81. À la demande de la Section du perfectionnement du personnel, et en coordination avec celle-ci, une session spéciale du DL101 a été tenue en mars et avril au bénéfice d'un total de 42 membres du personnel (23 de langue française et 19 de langue anglaise). En mai, 55 stagiaires ont suivi le stage DL101 en direct et ont passé avec succès l'examen final comme condition à leur inscription au Séminaire intermédiaire interrégional de formation professionnelle sur la propriété industrielle (juin).

82. Au cours de la première moitié de l'année 2001, une version CD-ROM de l'introduction au stage DL101 sur la propriété intellectuelle (en français, anglais et espagnol) a été mise au point, dont 200 exemplaires ont été diffusés. Afin de moderniser la conception de l'actuelle

plate-forme de l'enseignement à distance et faciliter l'adaptation du DL101 à d'autres langues, une nouvelle application sur le Web et de nouveaux masques de saisie ont été créés, qui seront utilisés dès la deuxième moitié de 2001. Des dispositions contractuelles ont aussi été prises pour la traduction du stage DL101 en arabe, en portugais et en russe.

Sous-programme 08.2 – Formation professionnelle

83. Les stages suivants ont été organisés pour 102 participants appartenant à 87 pays et quatre organisations régionales :

- le Séminaire de formation OMPI/Office européen des brevets (OEB) "Rationalisation des procédures de recherche et d'examen" (La Haye et Genève, mars 2001), en anglais, pour les examinateurs de brevets et autres fonctionnaires du département des brevets dans les offices de la propriété industrielle. Dix-sept participants appartenant à 14 pays et à une organisation régionale (l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle) ont assisté au séminaire;
- Le stage de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)/OMPI sur le "Service à la clientèle et gestion de la qualité dans la prestation de services en rapport avec les brevets" (Hull, Canada, mai-juin 2001), en anglais, pour les fonctionnaires d'Amérique latine et des Caraïbes). Les dix stagiaires assistant au séminaire, originaires de dix pays en développement, comprenaient des examinateurs de brevets et des spécialistes de l'information technique et de la technologie de l'information;
- Le "Séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle" de l'OMPI (Genève, juin 2001), en français, anglais, arabe et espagnol. Une formation pratique complémentaire a aussi été organisée en juin avec la coopération de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (Le Caire), l'Office autrichien des brevets et marques (Vienne), l'OEB (La Haye et Vienne), l'Office allemand des brevets et marques (Munich), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI, Lisbonne) et l'Office marocain de la propriété intellectuelle (OMPI, Casablanca). Un total de 60 personnes appartenant à 49 pays en développement et trois organisations régionales ont suivi les stages;
- Le séminaire de formation OMPI/OEB/Office espagnol des brevets et marques (OEPM) sur les "Procédures d'examen coordonnées en matière de brevets (Madrid, Munich et Genève, juin 2001)", en espagnol. Quinze participants au total originaires de 15 pays ont assisté au séminaire.

84. Deux autres activités de formation ont été organisées : a) un séminaire sur la propriété intellectuelle pour les universités, en espagnol et en portugais (janvier), auquel ont participé 22 étudiants et sept professeurs de l'Université de Vale do Rios Sinos (UNISINOS, Brésil); et b) un stage de troisième cycle sur le droit d'auteur et les droits connexes (avril), tenu en espagnol pour des professeurs d'université d'Amérique latine, en coopération avec l'Université des Andes, Merida (Venezuela). Dix professeurs d'université de dix pays d'Amérique latine ont suivi le stage.

Sous-programme 08.3 – Formation des décideurs

85. Au cours de la deuxième moitié de 2001, quatre sessions de l'académie ont été organisées, auxquelles ont assisté 72 participants de 67 pays et de quatre organisations intergouvernementales. Les sessions et stages de l'académie ont été les suivants : a) une session spéciale de l'académie, en anglais, destinée aux ambassadeurs (février), à laquelle ont

assisté 15 ambassadeurs de 13 pays et de deux organisations intergouvernementales régionales; b) une session générale de l'académie (mars), en anglais, à l'intention de hauts fonctionnaires africains, à laquelle ont assisté au total 18 participants de 16 pays et de deux organisations intergouvernementales régionales; c) la deuxième session de l'académie sur "la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats de pays de droit continental" (Paris et Genève), mai 2001, en français, a été organisée par l'OMPI avec la coopération de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) à Paris et de l'École nationale de la magistrature (ENM). Les participants étaient des juges originaires de toutes les régions du monde et un total de 20 personnes provenant de 20 pays en développement ont assisté à la session; et d) une session spéciale de l'académie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle (juin) tenue à Beijing et Shanghai, avec la coopération de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de Chine. Dix-neuf hauts fonctionnaires (juges, procureurs et fonctionnaires des douanes) originaires de 18 pays en développement et pays en transition y ont assisté. En outre, quelque 40 participants locaux ont assisté à la session à Beijing et 120 à Shanghai.

86. Visites d'étude et bourses d'étude à long terme : a) visite d'étude (en avril) pour 10 étudiants du troisième cycle du département d'études internationales sur les droits de l'homme et le droit humanitaire de l'Institut Raoul Wallenberg, Université de Lund (Suède); b) visite d'étude (en mai) pour 40 étudiants en droit international de l'Université de Paris X (France); et c) trois bourses d'étude à long terme : deux pour le programme de maîtrise sur la propriété intellectuelle au Centre juridique Franklin Pierce (Concord, États-Unis d'Amérique) et une à l'Université de Buenos Aires (Argentine).

PROGRAMME PRINCIPAL 09

Développement du droit de la propriété industrielle

87. Les travaux ont continué en vue de la consolidation et de l'amélioration des activités normatives de l'Organisation dans le domaine des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Des débats ont été engagés sur les dispositions relatives à l'harmonisation du droit matériel des brevets au sein du Comité permanent du droit des brevets (SCP). Des projets de disposition sur la protection des marques et d'autres signes distinctifs de propriété industrielle sur Internet ont été adoptés par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).

Sous-programme 09.1 - Droit des brevets

88. La principale activité au cours de la première moitié de l'année 2001 a été la préparation et la tenue de la cinquième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) qui a eu lieu du 14 au 19 mai. Le SCP a examiné un premier projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT), qui contenait des dispositions sur certaines questions se rapportant à l'harmonisation du droit matériel des brevets, telles que la définition de l'état de la technique, celles de la nouveauté, de l'activité inventive et du caractère non évident de l'invention, et de l'applicabilité industrielle, la question de la divulgation suffisante de l'invention et la formulation et l'interprétation des revendications. Le Bureau international a reçu pour instructions de reformuler les dispositions en vue de la prochaine session du SCP en

novembre 2001, compte tenu des observations faites par les membres de ce comité. Celui-ci a aussi exploré les questions liées à la divulgation de l'information technique sur Internet et son incidence sur la brevetabilité. Vingt-deux des 26 pays en développement et pays en transition invités à la cinquième session du SCP y ont assisté.

89. Les travaux faisant suite à la Conférence diplomatique sur l'adoption du Traité sur le droit des brevets (PLT) ont continué, notamment en vue de la mise au point définitive des comptes rendus de la conférence et des notes explicatives.

90. Parmi d'autres activités figuraient : a) la promotion des traités de propriété industrielle (au moyen de missions du personnel, d'avis sur les législations nationales et de rencontres avec les délégués nationaux); la mise en place d'une coopération étroite avec les secteurs et activités concernés de l'OMPI (s'agissant, par exemple, du développement du système du PCT ou de l'étude des questions liées aux biotechnologies) ou extérieurs à l'Organisation (travaux consécutifs à la révision de la Convention sur le brevet européen et aux travaux d'autres organisations intergouvernementales, et évolution des inventions réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique); et c) l'administration du Traité de Budapest, y compris sa mise à jour. Treize missions environ dans différents pays ont été entreprises.

Sous-programme 09.2 - Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

91. Au cours de la période considérée, les activités se sont rapportées dans une large mesure à la sixième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), qui a eu lieu du 12 au 16 mars 2001. Le SCT a adopté le projet de dispositions sur la protection des marques et d'autres signes distinctifs sur Internet et a décidé de le soumettre à l'Assemblée de l'OMPI et à l'Assemblée de Paris pour adoption en tant que recommandation commune, à la trente-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI de septembre 2001. Le SCT a aussi convenu que la révision du Traité sur le droit des marques (TLT) et l'harmonisation sur les questions de fond relatives au droit des marques devraient être inscrites à l'ordre du jour de ces prochaines réunions. Sur les 26 pays en développement et pays en transition invités, 25 étaient présents à la sixième session du SCT.

92. En dehors des travaux directement liés à la révision du SCT, d'autres activités ont été entreprises : la promotion des traités de propriété industrielle (en particulier le Traité sur le droit des marques) et la Résolution commune (sur la protection des marques notoires et sur les licences afférentes aux marques); des services de consultation sur les projets de lois nationales; la participation à des conférences, exposés et séminaires; et des réunions avec des représentants des gouvernements, des ONG et du secteur privé. Une assistance a aussi été fournie au programme de coopération pour le développement et au programme de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie, ainsi qu'à l'Académie mondiale de l'OMPI pour les séminaires et programmes relatifs au droit des marques ou à la concurrence déloyale. Neuf missions ont été entreprises dans huit pays différents.

93. Les activités de la Section des indications géographiques et des projets spéciaux comprenaient : la préparation d'un document de travail pour la sixième session du SCT intitulée "Indications géographiques : historique, nature des droits, systèmes de protection en vigueur et obtention d'une protection efficace dans d'autres pays"; organisation des services nécessaires à la sixième session susdite du SCT; envoi de notifications au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris (huit notifications); réalisation et diffusion de la

troisième édition du CD-ROM contenant une base de données consultable sur tous les signes notifiés au titre de l'article 6ter jusqu'au 31 décembre 2000 et distribution de ce CD-ROM à tous les États parties à la Convention de Paris et à tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui n'ont pas adhéré à cette convention; préparation d'un colloque international sur les indications géographiques qui aura lieu à Montevideo (Uruguay) à la fin de novembre 2001; et contact avec d'autres organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales tel que l'OMC, l'Office international de la vigne et du vin (OIV) et l'Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV).

Sous-programme 09.3 - Protection des droits de propriété industrielle

94. Les activités mises en œuvre au cours de la première moitié de l'année 2001 comprenaient la poursuite des travaux relatifs au Forum de l'OMPI sur le droit international privé et la propriété intellectuelle, tenu à Genève en janvier 2001, notamment avec la collaboration du Bureau des affaires juridiques et structurelles et de la Division du droit d'auteur et des droits connexes. Les activités faisant suite aux recommandations expresses du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP) dans le "Résumé du président" (document ACE/IP/1/3) ont aussi été mises en œuvre.

95. Le personnel a participé aux conférences et séminaires, parfois en y faisant des exposés, et a assisté à des réunions avec les délégués du gouvernement ou les représentants des ONG ou du secteur privé sur la sanction des droits de propriété industrielle. En ce qui concerne les questions de sanction, les travaux ont été menés avec l'étroite coopération de secteurs apparentés et d'autres activités entreprises au sein de l'OMPI.

PROGRAMME PRINCIPAL 10

Développement du droit d'auteur et des droits connexes

96. Les activités en vue de la promotion du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) ont été mises en œuvre avec la collaboration du programme de coopération pour le développement et du programme de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie. Au cours de la période examinée, trois pays ont adhéré au WCT et cinq au WPPT, portant le nombre total de pays adhérant à ces traités à 24 et 23 respectivement. Le stade avancé d'application dans un nombre important de pays assure que les traités entreront en vigueur avec un large appui. Chaque traité entrera en vigueur dès que 30 États auront déposé un instrument de ratification ou d'adhésion.

97. La cinquième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes a eu lieu du 7 au 10 mai 2001. La question de la protection des organismes de radiodiffusion et des producteurs de bases de données a fait l'objet d'un nouvel examen.

Sous-programme 10.1 – Mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)

98. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2001, le nombre de pays adhérant au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) est passé de 21 et 18 à 24 et 23 respectivement. Un des ateliers régionaux a été organisé avec la coopération du programme de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie et 12 missions du personnel ont été entreprises.

Sous-programme 10.2 - Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, protection des droits des organismes de radiodiffusion et protection des bases de données

99. La cinquième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes a eu lieu à Genève du 7 au 10 mai 2001. Le comité a décidé de reporter la question des bases de données à sa sixième session, qui se déroulera du 26 au 30 novembre 2001, les consultations régionales ayant lieu au cours de la matinée du 26 novembre. Le comité a aussi décidé que la principale question examinée à cette session serait les droits des organismes de radiodiffusion. Le Secrétariat a invité les gouvernements et la Communauté européenne à soumettre des propositions supplémentaires sur les droits de radiodiffusion, de préférence sous la forme d'un traité, d'ici le 1^{er} octobre 2001. Deux missions du personnel ont été entreprises au cours de la période considérée.

Sous-programme 10.3 – Droit d'auteur, droits connexes et techniques numériques

100. Des contributions sur les questions de fond ont été apportées au Forum sur le droit international privé et la propriété intellectuelle, organisé à Genève au début de 2001, avec la coopération du Bureau des affaires juridiques et structurelles et de la Division du développement du droit de la propriété industrielle. Neuf missions ont été entreprises afin d'examiner, d'étudier et de diffuser des informations concernant, notamment, la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux numériques.

PROGRAMME PRINCIPAL 11

Questions mondiales de propriété intellectuelle

101. Au cours de la première moitié de l'année 2001, les activités ont eu pour objectif d'identifier les questions émergentes de propriété intellectuelle, de faire des recherches et de mener des consultations dans ce domaine, et d'établir des cadres théoriques et des programmes au sein desquels les États membres de l'OMPI pourront gérer et résoudre ces questions au niveau national, régional et international.

102. Les questions de propriété intellectuelle proprement dites portaient principalement sur : la protection des savoirs traditionnels, des innovations et de la créativité, y compris le folklore; les liens réciproques établis entre l'accès aux ressources génétiques, la protection

des inventions biotechnologiques par la propriété intellectuelle et la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique; et le rôle de la propriété intellectuelle dans l'exploitation en ligne du patrimoine culturel (avec la coopération de la Section des projets relatifs au commerce électronique). Les États membres de l'OMPI ont tenu la première session du comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (30 avril au 3 mai 2001), qui a été créé par l'Assemblée générale de l'OMPI, à sa vingt-sixième session, tenue à Genève du 26 septembre au 3 octobre 2000. Ce comité constitue un forum où les États membres peuvent débattre de questions liées aux trois thèmes principaux des questions de propriété intellectuelle qui surviennent dans le contexte : i) de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages; ii) de la protection des savoirs traditionnels, des innovations et de la créativité; et iii) de la protection des expressions du folklore.

103. En outre, les activités ont été intensifiées dans d'autres domaines connexes qui comprennent une participation de l'OMPI à d'autres réunions et forums internationaux, régionaux et nationaux. On peut mentionner entre autres : le Colloque international de l'UNESCO sur l'éthique, la propriété intellectuelle et la génomique (Paris, France, janvier 2001); la cinquième réunion intersessions FAO du Groupe de contact de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en vue de la révision de l'engagement international (Rome, Italie, février 2001); Conseil de l'Europe – Réunion du groupe de travail de la biotechnologie (Strasbourg, France, février 2001); l'Atelier SCP/PIFS/UNESCO pour juristes sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles (Nouméa, Nouvelle Calédonie, février 2001); deuxième réunion du Groupe d'experts sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages (Montréal, Canada, mars 2001); Conférence internationale sur la propriété intellectuelle, Internet, le commerce électronique et les savoirs traditionnels (Sofia, Bulgarie, mai 2001); sixième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (Rome, Italie, juin 2001).

Sous-programme 11.1 – Protection des savoirs traditionnels, des innovations et de la créativité

104. Fondé sur le travail d'enquête et d'exploration entrepris en 1998 et 1999, et après l'ouverture d'un débat public, le rapport "Besoins et attentes des détenteurs de savoirs traditionnels en matière de propriété intellectuelle : Rapport de l'OMPI sur les missions d'enquête consacrées à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels (1998-1999)" a été publié en avril 2001.

105. Une série d'ateliers d'information sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels a été organisée dans le but de permettre aux représentants des ministères intéressés, aux détenteurs de savoirs traditionnels et à d'autres parties prenantes de saisir les principes du système de propriété intellectuelle et la façon dont on peut les appliquer pour protéger ces savoirs. Les trois premiers ateliers ont été tenus dans la région des Caraïbes et du Pacifique Sud : deux ateliers de formation nationaux pour les détenteurs de savoirs traditionnels (Paramaribo, Suriname, et Kingston, Jamaïque, tous deux en mai 2001); et un atelier sous-régional sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels (Brisbane, Australie, juin 2001).

106. Une étude de faisabilité sur le recours à la propriété intellectuelle et autres pratiques en vue de la protection des savoirs traditionnels, entreprise en Australie, a aussi été achevée au cours de la période examinée.

Sous-programme 11.2 - Biotechnologie et diversité biologique

107. La création du comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a permis de poursuivre le débat sur les ressources génétiques, les inventions biologiques et la diversité biologique. Au cours de la première session du comité, tous les États membres de l'OMPI ont clairement fait savoir que le comité intergouvernemental devrait aborder les questions qui lui sont soumises avec la collaboration du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). En conséquence, le travail dont est chargé le comité intergouvernemental s'harmonisera, en le complétant, avec le travail entrepris par la CDB et la FAO.

Sous-programme 11.3 - Protection du folklore

108. Pour les besoins de cette vue d'ensemble, les activités du sous-programme 11.3 ont été incluses dans le sous-programme 11.1 (ci-dessus).

Sous-programme 11.4 – Propriété intellectuelle et développement (questions diverses)

109. Suite à la création du comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, et à la mise en œuvre des activités correspondantes, il n'a pas été possible de poursuivre les travaux sur certaines questions relatives à la propriété intellectuelle et au développement.

PROGRAMME PRINCIPAL 12

Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle

110. Toutes les activités actuelles de soutien aux techniques de l'information ont continué à faire d'importants progrès au cours de la première moitié de l'année 2001. Les chiffres suivants donnent une idée de l'ampleur du fonctionnement des services informatiques internes : plus de 1500 ordinateurs personnels sont raccordés au réseau de l'OMPI, 50 serveurs bureautiques ont été mis en place avec une disponibilité de 99,90%, la disponibilité des unités centrales a été de 99,73%, le volume des messages électroniques s'établit à quelque 1 million, les visites sur Internet et Intranet se sont élevées à 85 et 5,9 millions respectivement, 2247 modules principaux ont été modifiés et 6700 appels ont été adressés au Service d'assistance.

111. Les systèmes opérationnels du PCT (CASPIA/CASPRO/SPIDI) ont tous subi d'importantes modifications pour s'adapter aux changements apportés aux règles du PCT entrées en vigueur le 1^{er} mars 2001. Ces systèmes ont aussi été renforcés pour faciliter le transfert de données à l'élément Communications sur demande (COR) du projet IMPACT. Les principaux domaines d'activité consacrés aux systèmes opérationnels du PCT devant être achevés d'ici la fin de 2001 comprennent les modifications permettant au nombre de publications du PCT de dépasser 99 999 et la réalisation d'un processus d'archivage des données du PCT, ainsi que toute autre modification éventuelle résultant du projet IMPACT.

112. Les systèmes d'application appuyant le Département des enregistrements internationaux (MAPS/DMAPS/IMAPS) ont fait l'objet d'un examen externe par des consultants indépendants, dans le but de repérer les risques que pourraient courir ces systèmes et de proposer une "carte routière" en vue de leur modernisation. Un projet visant à reconcevoir la publication ROMARIN CD-ROM avec un logiciel à 32 bits a été mené à bien, la nouvelle version devant être diffusée à partir de septembre 2001. Un autre projet, visant à moderniser la norme du système de communications électroniques de Madrid, qui passera du SGML au XML, est sur le point d'être achevé. Les activités prévues pour la deuxième moitié de 2001 pour renforcer le Département des enregistrements internationaux comprennent les préparatifs nécessités par la modification des règles des systèmes de Madrid et de La Haye, qui entrera en vigueur en 2002, la mise en place d'un serveur de télécopie, ainsi que les installations nécessaires à l'automatisation des informations extraites des registres de Madrid et de La Haye.

113. Les systèmes de développement de la gestion des ressources humaines (SIGAGIP et HR Access) continuent à être adaptés aux besoins de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la gestion des différents types de contrats d'emploi, les régimes d'assurance du personnel et les informations sommaires qui sont extraites et transférées à l'administration des Nations Unies à New York.

114. Le système FINAUT qui appuie la Division des finances est la plus ancienne application d'une unité centrale au sein de l'Organisation et, de ce fait, présente le plus grand risque pour les systèmes d'appui actuels, problème qui sera largement abordé au cours de la période à moyen terme grâce au projet AIMS. FINAUT continue toutefois à avoir besoin de ressources humaines spécialisées pour son fonctionnement au jour le jour et cette exigence se maintiendra jusqu'au déploiement du projet AIMS. Pour tenter de limiter les risques, un audit de sécurité du système FINAUT et de ses interfaces électroniques avec d'autres applications a eu lieu au cours des six premiers mois de l'année 2001.

115. Une passerelle électronique a été mise en place permettant des transactions en ligne sur cartes de crédit avec différentes entreprises gérant ces systèmes de cartes. Le système de l'OMPI appelé Passerelle de paiement par carte de crédit a été rattaché à la librairie électronique, au système des publications et au système de comptabilité FINAUT de l'Organisation.

116. Un CD-ROM a été réalisé contenant le stage de formation DL101 de l'Académie de l'OMPI en français, en anglais et en espagnol, à l'intention des étudiants qui, pour des raisons techniques, ne sont pas en mesure de suivre les stages de l'Académie sur Internet. En outre, un site Web révisé de l'Académie, y compris une version chinoise, a été diffusé pour qu'il soit mis à l'essai. Le travail projeté pour le deuxième semestre de l'année dans le cadre de l'académie, comprend la conception et la mise en place d'un système de gestion de l'enseignement.

117. En ce qui concerne l'appui logistique au domaine informatique, le travail essentiel de la première moitié de l'année 2001 comprenait les préparatifs nécessaires à l'adaptation de quelque 35 serveurs bureautiques à la version 5 du système NETWARE. Cette opération a exigé pendant plusieurs mois la planification détaillée des serveurs individuels. En outre, dans le contexte du projet FOCUS, les salles d'ordinateurs WIPONET I et WIPONET II ont été installées et le travail a progressé régulièrement en vue de la rénovation et de l'agrandissement de la salle d'ordinateurs de l'OMPI, qui est destinée à accueillir tous les serveurs bureautiques, les serveurs du projet IMPACT et ceux de la BNPI.

118. Un projet de document très détaillé sur tous les aspects de la politique de sécurité de l'information, depuis les archives sur papier jusqu'aux systèmes complexes de gestion des bases de données informatisées, a été mis au point et soumis pour examen à l'équipe d'experts de la coordination de la sécurité.

119. Tous les projets en cours sur la technologie de l'information ont continué à faire des progrès notables au cours de la deuxième moitié de 2001.

120. Le projet IMPACT (*Information Management for the Patent Cooperation Treaty*) a bien progressé au cours du premier semestre de l'année 2001. Le matériel pour le projet a été mis en place au premier trimestre de l'année et réparti entre deux centres informatiques séparés, à la suite de contrats pour le matériel signés en décembre 2000.

121. Les activités au cours de la période de notification comprenaient aussi la conception et la réalisation des logiciels pour la phase I du projet, le système COR (Communications sur demande), qui est l'élément du système dont la fonction première sera de stocker les documents et de les livrer aux offices de la propriété intellectuelle. Une grande partie de cette phase a consisté à mettre en place un bureau efficace de numérisation du PCT, où la production doit commencer en août 2001, et à créer une équipe pilote d'utilisateurs au sein du PCT, chargés d'appliquer de nouvelles méthodes mieux adaptées au contexte futur qui sera en place lorsque le système IMPACT deviendra opérationnel. La phase COR devrait être achevée à la fin de 2001.

122. Le projet de dépôt électronique du PCT faisait à l'origine partie du projet IMPACT mais en a été séparé en raison de l'importance du travail exigé et des stricts délais d'exécution. Les activités au cours de la première moitié de 2001 ont été concentrées sur la mise en place du projet de dépôt électronique du PCT comme projet autonome et sur l'élaboration de normes techniques et d'instructions administratives du PCT afin de disposer d'une base solide avant le démarrage de la mise en œuvre technique. Les instructions administratives du PCT et les normes techniques devraient être définitivement mises au point d'ici octobre 2001; leur entrée en vigueur est prévue pour décembre de la même année. La conception des prototypes a commencé en juin 2001.

Sous-programme 12.1 – WIPONET

123. Des progrès considérables ont été réalisés avec les préparatifs de la mise en place du réseau mondial WIPONET d'information sur la propriété intellectuelle. Le déploiement dans les États membres a commencé le 18 juin 2001 avec la connexion des cinq premiers offices, à savoir l'Azerbaïdjan, le Cambodge, le Honduras, le Liban et le Tchad. À la suite de l'installation de ces cinq premiers offices, le Secrétariat réexaminera les procédures de mise en place utilisées, avant l'installation des 61 autres offices, dans le cadre de la phase I du projet, prévue au troisième trimestre de 2001.

124. En ce qui concerne le CENTRE WIPONET, tout le matériel a été mis en place en avril 2001 et subit actuellement une configuration en prévision de son déploiement intégral en septembre 2001.

125. Le contrat de formation WIPONET a été mis au point à la fin de juin et la formation proprement dite devrait commencer au deuxième semestre de 2001, avec 29 stages organisés dans toutes les régions.

Sous-programme 12.2 - Services d'information en matière de propriété intellectuelle

126. Au cours de la période considérée, des services administratifs ont été assurés pour la sixième session plénière du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) tenue en janvier 2001 et pour la première session du Groupe de travail des normes et de la documentation de ce comité, tenue en mai 2001. La sixième session plénière a examiné plusieurs propositions visant à restructurer le SCIT, en réorientant ses activités et en réformant ses méthodes de travail et ses structures subsidiaires. La première session du Groupe de travail a consisté à définir les tâches et à aborder certaines questions initiales d'organisation, ainsi que l'étude des différentes normes de l'OMPI inscrites à l'ordre du jour.

127. Dans le contexte d'Internet, le site Web de l'OMPI a été ouvert en langue arabe et toutes les bases de données Oracle Production ont été adaptées à la version 8.1.7 qui permet d'utiliser des caractères non seulement arabes, mais aussi chinois et japonais.

128. Suite à la décision d'achever la phase de réalisation de la BNPI d'ici décembre 2001, tous les efforts sont désormais concentrés sur la mise en place d'un système de production complète d'ici cette date. L'infrastructure de la BNPI sera dotée du même matériel que le projet IMPACT afin d'exploiter les économies d'échelle et de limiter les différents types de plates-formes déployées au sein du Secrétariat. La décision a aussi été prise pour des raisons techniques puisque la plupart des données de la bibliothèque numérique proviennent du PCT. À la fin de décembre 2001, le système BNPI comprendra des données bibliographiques, des dessins et des résumés provenant de demandes PCT publiées à partir de 1997, le texte intégral des demandes PCT publiées à partir d'avril 1998 et les données relatives aux marques enregistrées par le système de Madrid. En outre, les travaux ont commencé en vue de la formulation d'un ensemble de normes pouvant être utilisées avec les différents systèmes BNPI dans les offices de la propriété intellectuelle, afin d'assurer une interopérabilité complète et permettre les recherches entre différentes bases de données.

129. Le projet IBIS, qui rendra entièrement automatique le système CIB (Classification internationale des brevets), est désormais arrivé au point où la plate-forme du matériel est en place et les logiciels pratiquement terminés. Des démonstrations de ce système le plus récent fondé sur Internet ont été faites devant le Groupe de travail ad hoc sur la réforme de la CIB de l'Union de l'IPC. Il est prévu que le nouveau système, qui permet le stockage et la mise à jour de quelque 70 000 termes de la classification, commencera à fonctionner au troisième trimestre de 2001 et constituera la base du travail devant être entrepris dans le cadre du projet CLAIMS au prochain biennium.

130. La Mongolie et la Slovénie ont adhéré à l'Accord de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets.

PROGRAMME PRINCIPAL 13

Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

131. Le PCT a franchi une nouvelle étape historique en mai 2001, moment où, pour la première fois, le nombre mensuel de demandes de brevets reçues a été supérieur à 10 000. Les 10 150 demandes reçues correspondent au chiffre record de 441 demandes par jour ouvrable. Les statistiques de ce premier semestre de l'année 2001 confirment une fois de plus le développement de l'utilisation du système du PCT.

132. Au cours des six premiers mois de 2001, trois États (l'Équateur, la Guinée Équatoriale et les Philippines) sont devenus liés par le PCT, ce qui porte le nombre total d'États contractants du PCT à 112, dont 58 pays en développement.

133. La mise en œuvre d'une série de modifications du Règlement d'exécution du PCT, adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en mars 2000 et entrées en vigueur le 1^{er} mars 2001, a été menée à bien.

134. Lors de la première session du Comité sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets, qui a eu lieu à Genève du 21 au 25 mai 2001, un processus visant à réformer le PCT a été lancé.

135. En étroite collaboration avec le personnel travaillant sur les techniques de l'information et les services d'information en matière de propriété intellectuelle, différentes améliorations ont été mises en œuvre concernant le système du PCT et son utilisation. (Voir programme principal 12.)

Sous-programme 13.1 – Fonctionnement du système du PCT

136. Au cours de la période considérée, le Bureau du PCT a reçu 55 136 demandes en provenance du monde entier, soit 9688 (21,3%) de plus qu'au cours de la même période de 2000. Ces 55 136 demandes internationales ont produit les effets de 3 312 534 demandes nationales et de 170 749 demandes régionales, elles-mêmes équivalentes à 2 414 407 demandes de protection par brevet dans les États membres des systèmes de brevet régional. Cela correspond, en théorie, à un total de 5 726 941 demandes nationales. Le nombre de demandes provenant des pays en développement s'est élevé à 2966 contre 1961 pour la même période en 2000.

137. Sur les 55 136 demandes internationales déposées, 17 957 (32,6%) ont été établies à l'aide du logiciel PCT-EASY. Les utilisateurs du PCT étant de plus en plus nombreux à être informés de l'existence de ce logiciel et des avantages de son utilisation, la part des dépôts contenant une requête établie à l'aide du PCT-EASY a augmenté au fil de l'année.

138. À la fin du mois de juin 2001, le Bureau international avait reçu, en sa qualité d'office récepteur, 1254 demandes internationales.

139. Le traitement des demandes internationales a abouti notamment à la publication au cours de la période de 47 334 demandes internationales et à 6642 nouvelles publications, dans 26 numéros périodiques de la *Gazette du PCT*. Le Bureau du PCT a reçu 29 847 rapports d'examen préliminaire international et 34 064 demandes d'examen préliminaire en vertu du chapitre II.

Sous-programme 13.2 – Cadre juridique, activités d'information et de promotion et coopération pour le développement en rapport avec le système du PCT

140. Au cours des six premiers mois de 2001, le Bureau du PCT a poursuivi ses activités en ce qui concerne en particulier la promotion du PCT et l'adhésion à ce traité, les services d'information et de conseil aux utilisateurs, l'élaboration du cadre juridique et procédural du PCT et la publication de renseignements relatifs à ce système, sur papier et sur l'Internet.

141. L'Assemblée de l'Union du PCT, lors de sa vingt-neuvième session (17^e session extraordinaire), qui a eu lieu à Genève du 25 septembre au 3 octobre 2000, a décidé qu'un organe spécifique serait créé pour examiner les propositions de réforme du PCT. En application de la décision de l'Assemblée, le directeur général a réuni la première session du Comité sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui a eu lieu à Genève du 21 au 25 mai 2001. Les principaux points de l'ordre du jour étaient les suivants : "Examen des propositions de réforme du PCT" et "Travaux futurs". Le comité a convenu de recommander à l'assemblée la mise en place d'un groupe de travail auquel seraient soumis pour examen et avis plusieurs points, notamment : conception et fonctionnement du système de désignation; amélioration de la coordination de l'examen préliminaire international et de la recherche internationale et délai d'entrée dans la phase nationale; modifications nécessaires pour assurer la compatibilité entre le PCT et le Traité sur le droit des brevets (PLT); et enfin simplification et rationalisation générales des procédures du PCT.

142. Le Bureau du PCT a contribué à 31 séminaires et exposés présentant l'utilisation et les avantages du système du PCT et promouvant l'adhésion au traité. Parmi les participants figuraient des représentants d'offices de propriété intellectuelle, des inventeurs, des représentants d'entreprises, des conseils en brevet et des fonctionnaires nationaux. Des séminaires ont été organisés dans 11 pays (Allemagne, Belgique, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni et Suisse) en français, en allemand, en anglais et en japonais, rassemblant au total près de 1000 utilisateurs et utilisateurs potentiels du système du PCT. De plus, le Bureau du PCT a participé à un séminaire régional au Guatemala et à des séminaires régionaux en Colombie, à Cuba et en Équateur, avec des exposés présentés en espagnol.

143. Une formation spécialisée sur les procédures du PCT a également eu lieu au siège de l'OMPI à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété industrielle d'Antigua-et-Barbuda, de Colombie et des Philippines et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

144. Au cours du premier semestre 2001 ont été publiées des feuilles de mises à jour (en français et en anglais) pour la mise à jour de mars du Guide du déposant du PCT, ainsi qu'un numéro spécial de la *Gazette du PCT*, la section IV de la *Gazette du PCT* hebdomadaire, le mensuel *PCT Newsletter*, une note d'information (en cinq langues) relative aux principaux

faits nouveaux concernant le PCT et aux résultats des opérations effectués dans le cadre du système en 2000, des versions révisées du traité et de son règlement d'exécution en français et en anglais, des versions révisées des formulaires du PCT et des documents d'information générale dans différentes langues.

PROGRAMME PRINCIPAL 14

Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels, et système de Lisbonne pour la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international

145. Au cours de la période considérée, les tâches relatives aux activités d'enregistrement dans le cadre des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne se sont poursuivies. Des travaux ont été menés à bien en vue de l'amélioration du cadre juridique et procédural des systèmes de Madrid et de Lisbonne. Il y a eu par ailleurs des activités de promotion de l'adhésion aux traités à l'origine de ces systèmes et de l'utilisation des systèmes d'enregistrement, ainsi que de communication de renseignements et de conseils aux utilisateurs.

Sous-programme 14.1 - Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

146. Le dépôt de demandes internationales dans le cadre du système de Madrid a continué à augmenter au cours des six premiers mois de 2001, à un rythme toutefois moins soutenu qu'au cours de la même période de 2000 (5,4% contre 13,5%). Une étape marquante a été franchie avec la publication en mars 2001 du 750 000^e enregistrement international.

147. Les dépôts et renouvellements internationaux dans le cadre du système de La Haye sont demeurés stables au cours des six premiers mois de 2001 par rapport à la même période de l'année précédente.

Sous-programme 14.2 - Cadre juridique, activités d'information et de formation et coopération pour le développement en relation avec les systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

148. Lors de sa deuxième session, qui a eu lieu en juin 2001, le Groupe de travail sur la modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au protocole relatif à cet arrangement a approuvé un ensemble de modifications qui seront soumises pour adoption à l'Assemblée de l'Union de Madrid en septembre 2001. Le but de ces modifications est de rendre la procédure internationale plus simple, plus conviviale et plus sûre, tout en répondant aux besoins d'un nombre croissant de participants au système de Madrid.

149. Au cours de la période considérée, l'Australie et la Mongolie ont adhéré au Protocole de Madrid.

150. En mai 2001, la Roumanie a déposé auprès du directeur général de l'OMPI son instrument de ratification de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye (1999). Il s'agit du premier instrument de ratification de l'Acte de Genève reçu par l'OMPI. Six ratifications ou adhésions sont nécessaires pour le nouvel acte puisse entrer en vigueur.

151. Lors de sa deuxième session de mars 2001, le Groupe de travail sur la modification du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international a approuvé un nouveau règlement d'exécution qui sera soumis pour adoption à l'Assemblée de l'Union de Lisbonne en septembre 2001. Le projet de nouveau règlement d'exécution vise à clarifier la procédure d'enregistrement international et à améliorer le texte précédent.

152. La République de Moldova est devenue liée par l'Arrangement de Lisbonne en avril 2001, ce qui porte à 20 le nombre total de membres de l'Union de Lisbonne.

PROGRAMME PRINCIPAL 15

Gestion des ressources humaines

153. Les activités ont continué à porter essentiellement sur l'amélioration des procédures existantes en matière de gestion des ressources humaines ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles procédures. Le directeur général a approuvé le principe d'un cadre de traitement et de résolution des litiges par la médiation interne, avec notamment la fonction d'"Ombudsman". De plus, les améliorations se sont poursuivies s'agissant des services de santé. Les activités de formation ont été poursuivies et renforcées.

Sous-programme 15.1 - Engagements

154. Au cours de la période considérée, les procédures de recrutement du personnel ont continué à être rationalisées. Quarante-trois postes ont été mis au concours et 49 personnes ont été recrutées, dont 18 dans la catégorie des administrateurs et 31 dans la catégorie des services généraux, ainsi que cinq consultants et 13 titulaires de contrats de louage de services (SSA). Cinq administrateurs ont été désignés dans le cadre du programme de recrutements directs et 13 dans le cadre du nouveau programme de contrats de travail spéciaux (SLC). Plus de 460 nouveaux contrats et renouvellements de contrat ont été traités. De plus, plus de 2700 candidatures ont été reçues pour les postes mis au concours, et 350 candidatures spontanées ont été évaluées, tant pour des postes d'administrateurs que des postes de la catégorie des services généraux. Enfin, plus de 60 séances d'information ont été organisées pour les employés de l'OMPI et plus de 90 entretiens et 24 épreuves de dactylographie ont eu lieu. Pour la période considérée, un total de 276 titulaires de contrats de courte durée, 51 consultants, 52 SSA et 24 SLC ont été employés.

Sous-programme 15.2 - Prestations et avantages

155. Les prestations et avantages de 770 fonctionnaires ainsi que de nombreux consultants, agents temporaires et agents contractuels au bénéfice de contrats SSA et SLC ont été administrés; 48 réunions d'information ont été organisées pour les nouveaux fonctionnaires et agents. Deux cent soixante-dix rapports relatifs à des contrats ont été établis, 46 promotions calculées et 18 demandes de prime pour connaissance linguistique étudiées sur la base des descriptions de poste correspondantes. Diverses autres procédures administratives

ont porté sur le calcul et le traitement de 143 déclarations relatives aux charges de famille, le versement de 24 avances et indemnités pour frais d'étude et de 205 allocations-logement, l'administration de trois demandes de congés de maternité, de 41 demandes de congé dans les foyers, de cinq demandes de paiement des frais de voyage liés aux études, de huit cessations de services, de 23 transferts, de 318 attestations, de 37 laissez-passer des Nations Unies, de 163 demandes d'attribution ou de renouvellement d'une carte de légitimation suisse, l'enregistrement de 2950 demandes de congé annuel, de crédit ou de compensation, l'enregistrement d'environ 6000 demandes de congé de maladie et le paiement de 23 000 heures supplémentaires.

Sous-programme 15.3 - Prévoyance sociale et assistance sociale

156. Au cours de la période considérée, 65 nouveaux fonctionnaires et agents ont adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF), portant le nombre total des participants à 1104. Cent quatre-vingt-seize fonctionnaires de l'ONU et leur famille ont adhéré au régime collectif d'assurance maladie, le nombre total d'assurés étant désormais de 2560, et 128 fonctionnaires ont adhéré au régime facultatif d'assurance-vie collective. Un régime facultatif d'assurance-vie pour les conjoints des fonctionnaires a été créé. De plus, 45 déclarations d'accident, 55 demandes de remboursement de frais médicaux pour les agents temporaires au bénéfice de contrats de courte durée, 20 versements au titre de la cessation de services ou versements de départ de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 135 certificats divers ont été traités. Sur recommandation du Comité de gestion de assurances de l'OMPI, il a été décidé que l'Organisation continuerait à contribuer aux primes d'assurance maladie pour les enfants âgés de 21 à 25 ans inscrits dans des établissements d'enseignement. De même, toujours sur recommandation du comité, la contribution de l'organisation à la prime d'assurance-maladie pour les fonctionnaires à temps partiel a été alignée sur celle versée pour les fonctionnaires à temps plein. En raison de l'inflation des frais médicaux, la prime d'assurance-maladie Van Breda a augmenté de 5% pour la première fois depuis trois ans et la franchise annuelle de 200 francs suisses est passée à 300 francs suisses au 1^{er} janvier 2001. Les comptes de 1999 de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI ont été examinés, ainsi que les documents relatifs aux compléments de pension versés au personnel retraité et les questions relatives à la gestion des biens immobiliers de la caisse.

157. Deux cent cinquante entretiens ont eu lieu avec des fonctionnaires demandant une assistance pour des problèmes personnels ou liés au travail. Une brochure d'information a été préparée sur le système de protection sociale en Suisse. Elle devrait être distribuée à tous les fonctionnaires employant des domestiques, conformément aux directives de la Mission suisse. Des réunions ont eu lieu avec la Fondation de Genève, l'Office du tourisme de Genève et d'autres institutions afin d'évoquer des questions liées à la situation des fonctionnaires.

Sous-programme 15.4 - Classification et procédures

158. Les activités relatives à la définition de politiques générales de gestion des ressources humaines conformes aux tendances et à l'évolution du régime commun des Nations Unies se sont poursuivies, et le Statut et le Règlement du personnel ont été modifiés en janvier et en mars 2001 pour tenir compte de cette évolution. La préparation du rapport annuel sur les questions relatives au personnel à l'intention du Comité de coordination a commencé et un projet de directives administratives sur la classification des postes a été présenté à la soixante-huitième session du Comité de classification en mai 2001; il sera examiné au début de l'automne. Le Comité de classification a examiné 36 postes, qui ont fait l'objet d'une

reclassification. Au cours de la période considérée, 138 descriptions de poste ont été élaborées pour des postes nouveaux ou des postes existants. Le Comité consultatif des promotions a tenu une session et environ 49 demandes de promotion ont été appuyées, à la suite de débats approfondis.

Sous-programme 15.5 - Perfectionnement du personnel

159. Les activités ont continué d'être essentiellement centrées sur la formation à la gestion, à l'informatique et à la communication, outre certains cours spécifiques répondant à des besoins particulier. Les cours de langues annuels, à l'OIT, à l'ONU et à l'école de langues Bell, ont été suivis par 300 personnes. L'intérêt suscité par les études de langues s'est aussi manifesté par le nombre croissant de fonctionnaires suivant des cours de langues intensifs à l'étranger. Au cours de la période considérée, il y a eu une séance de présentation de l'Organisation et deux pauses-formation à l'heure du déjeuner, auxquels ont assisté plus de 250 fonctionnaires. La formation informatique a porté surtout sur les principaux logiciels utilisés par l'OMPI, notamment Word, Excell et PowerPoint, sur les bases de données et sur la publication sur l'Internet. Des cours de gestion de réseau ont eu lieu et des fonctionnaires ont participé à des conférences de spécialistes sur les dernières innovations techniques. Environ 170 fonctionnaires ont suivi une formation informatique, ce qui représente un total de 305 jours de formation. La formation à la gestion a aussi été organisée au cas par cas en réponse aux demandes présentées par plusieurs divisions de l'Organisation. Dix-huit fonctionnaires ont participé à un atelier sur l'esprit d'équipe. Des cours de gestion du stress individuel et collectif à l'intention des administrateurs ont été suivis par 22 fonctionnaires et les cours en ligne de l'académie sur la propriété intellectuelle ont été proposés, en français ou en anglais, à 42 fonctionnaires. De plus, 50 fonctionnaires ont suivi des cours divers correspondant à leurs besoins de formation professionnelle.

Sous-programme 15.6 - Services de santé

160. Au cours du premier semestre 2001, 2676 interventions liées à la santé, notamment consultations, vaccinations, entretiens précédant les voyages et suivant les missions et examens médicaux d'entrée en fonction ont été effectuées au bénéfice de fonctionnaires, de retraités et de délégués. Au début de l'année, une campagne de dépistage des cancers les plus fréquents (cancer du sein pour la femme, cancer de la prostate pour l'homme) a été lancée. En collaboration avec la Section du perfectionnement du personnel, une pause-formation intitulée "Longévité accrue : le rôle des hormones et de la DHEA" a été présentée par un éminent spécialiste des techniques anti-vieillessement et des techniques biomédicales. Des inspections sanitaires ont été effectuées dans les restaurants de l'OMPI et un accord complémentaire avec un fournisseur de services de santé a été conclu pour les fonctionnaires de l'OMPI assurés par Van Breda. Une assistance médicale active à l'intention de fonctionnaires souhaitant arrêter de fumer a été mise en place à titre permanent. Le programme ergonomique annuel s'est également poursuivi avec l'évaluation de 200 postes de travail supplémentaires.

PROGRAMME PRINCIPAL 16

Services d'appui administratif

161. Les services d'appui administratif ont continué de s'acquitter de leur mission auprès des États membres, des utilisateurs des services de l'OMPI destinés au secteur privé, du grand public et du personnel du Secrétariat au cours de la période considérée, caractérisée par une augmentation de la demande de services d'appui et aussi par des délais très serrés.

Sous-programme 16.1 - Opérations financières

162. Une comptabilité précise a été tenue de toutes les recettes et dépenses, et des comptes mensuels et annuels ont été établis conformément au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution. Les comptes de l'OMPI pour l'exercice biennal 1998-1999 ont été présentés lors de la réunion d'avril 2001 du Comité du programme et budget, et ont fait l'objet d'un commentaire favorable des vérificateurs extérieurs. Des actions de suivi ont déjà été entreprises en ce qui concerne les recommandations figurant dans le rapport de vérification de 1998-1999. La répartition des émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments pour l'année 2000 dans le cadre de l'Union de Madrid et des taxes perçues pour cette même année dans le cadre de l'Union de La Haye (s'élevant à 27,2 millions de francs suisses, soit 14% de plus que l'année précédente) a été opérée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle de taxes individuelles liées au Protocole de Madrid pour les six premiers mois de 2001 (s'élevant à environ 23 millions de francs suisses, soit 83% de plus que l'année précédente).

163. Une proposition de nouveau système d'information financière et budgétaire, qui serait mise en œuvre dans le cadre du projet AIMS (Système de gestion de l'information pour l'administration) a été présentée au Comité du programme et budget lors de sa session d'avril 2001, où il a été accueilli favorablement. Après son examen par le Comité permanent des techniques de l'information, il sera demandé aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2001 d'approuver le budget pour ce système.

Sous-programme 16.2 - Service des investissements et gestion des fonds

164. Tous les fonds disponibles ont continué d'être investis. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni en avril 2001 pour examiner les investissements de l'OMPI, et des consultations ont eu lieu régulièrement entre le personnel de la Division des finances et les banques. Le comité est convenu qu'à l'heure actuelle et pour la préservation du capital, le placement des fonds d'investissement auprès de la Banque nationale suisse, lequel a produit au cours de la période en question un rendement de 3,375% par an, constitue la meilleure solution.

Sous-programme 16.3 - Service linguistique

165. Des lois, des règlements, des lois types et des projets de lois ont été traduits dans une ou plusieurs langues pour huit pays ou groupes de pays. Les documents préparatoires à 24 réunions ainsi que des exposés pour les séminaires ou stages de formation organisés au cours du premier semestre 2001 ont aussi été traduits, révisés ou édités. Le travail de

traduction a continué à tirer parti des technologies de l'information, notamment par l'utilisation de bases de données terminologiques accessibles à chaque traducteur, ainsi que d'outils et de ressources disponibles sur l'Internet. L'évaluation de différents logiciels de reconnaissance vocale du point de vue de leur utilisation pour la traduction s'est poursuivie.

Sous-programme 16.4 - Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier

166. Des services d'appui pour les conférences ont été assurés pour 25 réunions (rassemblant un total de 2300 participants) à Genève et pour 80 réunions en dehors de Genève; 274 interprètes ont été recrutés, pour un total de 1006 jours de travail, ces effectifs traduisant l'utilisation d'un plus grand nombre de langues lors des réunions. Un fonctionnaire de l'OMPI a effectué des missions en tant qu'interprète et chef d'équipe pour un certain nombre de réunions, ce qui a permis de réduire les coûts. Des économies considérables ont été réalisées sur les coûts d'expédition postale et de télécommunications grâce au jeu de la concurrence dans ces secteurs. Le volume de courrier expédié au cours du premier semestre 2001 est estimé à 190 400 kg (contre 312 300 kg au cours de la même période de 2000), la légère diminution résultant principalement de la réduction du volume des envois du PCT. Le coût total des communications a diminué au cours du premier semestre 2001 par rapport à la même période 2000, malgré une augmentation du volume des communications et de l'usage de téléphones portables (entraînant une certaine augmentation des coûts de fonctionnement) en vue de communications plus efficaces.

167. De nouveaux progrès ont été réalisés grâce au recours à des techniques informatiques. L'annuaire du téléphone de l'OMPI, que le personnel peut consulter sous forme électronique sur Intranet, a été nettement amélioré. Toutefois, le nouveau système informatisé de comptabilité des appels téléphoniques de service à longue distance avec accès direct s'est avéré peu fiable et devra être modifié. Les travaux visant à rationaliser le processus d'impression et d'expédition des documents de l'OMPI, afin de permettre à tous les documents d'être envoyés ou transmis sous forme électronique, se poursuivent. Un projet pilote de système électronique de gestion des documents (EDMS) a été lancé : il s'agit de moderniser le traitement de la correspondance de l'Organisation et de mettre en place un environnement totalement électronique pour la production, la gestion et l'archivage des documents. Les travaux se poursuivent sur l'élaboration des directives qui permettront la mise en œuvre d'un système de contrôle du flux des documents.

Sous-programme 16.5 - Service de la production des publications

168. Au cours du premier semestre 2001, environ 46 millions de pages ont été imprimées, dont 9,5 millions de pages pour la production au sein de l'Organisation de la huitième édition de la Classification de Nice en version bilingue et dans des versions française et anglaise séparées, et compte tenu de l'impression hebdomadaire de la Gazette du PCT. Une imprimante couleur a été installée dans l'atelier d'impression pour permettre l'impression polychrome. En trois mois, cet outil a permis à l'Organisation d'économiser 80 000 francs suisses par rapport aux frais d'impression à l'extérieur. Plusieurs difficultés techniques liées au système sont en cours de solution. La mise en place du système est coordonnée avec le service des conférences en vue de rationaliser l'impression et la distribution des documents de l'OMPI. Plus de 130 commandes ont été passées auprès de fournisseurs extérieurs.

169. Sous l'égide du Groupe d'étude sur les procédures administratives, le Groupe de travail sur la diffusion des informations d'intérêt général au sein de l'OMPI a poursuivi ses travaux. De nouveaux outils actuellement préparés pour l'Intranet ont été examinés et évalués; il convient de citer parmi ceux-ci un système d'informations d'actualité qui permettra à tous d'être informés des faits nouveaux et enregistrera si les pages ont été consultées par les destinataires. Ce système serait utilisé en particulier pour diffuser les informations administratives, les circulaires, etc. Une nouvelle conception des pages Intranet est aussi à l'étude.

PROGRAMME PRINCIPAL 17

Locaux

170. Au cours de la période considérée, les activités liées à l'établissement d'un espace de travail viable pour l'ensemble du personnel ont continué à augmenter, suivant la tendance observée en 2000.

Sous-programme 17.1 - Mise à disposition de bureaux

171. Au cours des premiers mois de 2001, l'augmentation des effectifs et la réorganisation interne du PCT ont abouti à l'occupation totale de la partie de l'ex-bâtiment Procter & Gamble louée par l'OMPI.

172. Les projections relatives à l'espace de travail requis pour répondre aux besoins de l'Organisation ont été révisées en 2001, et ont montré que la pénurie de bureaux pourrait être résolue par la location de bureaux supplémentaires pendant la rénovation du bâtiment OMM. Néanmoins, la recherche de 100 bureaux en location, actuellement en cours, s'avère difficile en raison d'une pénurie d'espaces de bureaux, non seulement à proximité de l'OMPI, mais aussi dans l'ensemble du canton de Genève.

Sous-programme 17.2 - Entretien des locaux existants

173. L'entretien des locaux et des installations techniques dans les bâtiments existants de l'OMPI reste très suivi. Au cours du premier semestre 2001 ont été entreprises les actions suivantes, pour lesquelles les techniques les plus modernes ont été employées :

- Des améliorations ont été apportées à la salle 1.27, où les installations techniques (climatisation, éclairage et sonorisation) ont été modifiées dans un souci de qualité acoustique et esthétique. La salle Bilger a été entièrement refaite pour répondre à des normes plus modernes, avec deux cabines d'interprétation simultanée, un nouveau mobilier, et une nouvelle installation d'éclairage et de sonorisation. En juin 2001, des travaux du même type ont commencé pour la salle Baeumer et la salle B.
- Le système de climatisation de l'ex-bâtiment P&G a été entièrement révisé pour garantir les températures constantes qui sont nécessaires à la protection des salles informatiques, ce qui a imposé l'installation d'un deuxième système de climatisation complémentaire.
- Deux ensembles supplémentaires de sites de stockage d'archives ont été installés pour l'archivage des documents du PCT. Les sites ont été améliorés par l'extension des réseaux électriques, de téléphone et de câbles informatiques ainsi que l'installation d'un système de contrôle d'accès.

- Des salles informatiques ont été créées pour WIPONET I et WIPONET II (aux niveaux inférieurs des bâtiments A. Bogsch et ex-P&G respectivement) dans la perspective du lancement du WIPONET. Les travaux sur ces réseaux ont porté notamment sur l'installation de matériel de sécurité de base, notamment détection d'incendie, extinction automatique d'incendie, contrôle d'accès et systèmes d'alarme.
- Du matériel informatique appartenant au Service des publications a été enlevé du sous-sol du bâtiment A. Bogsch, et il a été vérifié que la configuration de la nouvelle zone était conforme aux normes en vigueur.
- Transformation totale du local utilisé pour expédier, trier et numériser le courrier reçu par l'OMPI.
- Installation d'étagères fixes destinées aux dossiers du PCT dans les sites de stockage Meyrin II et V de l'OMPI.
- En raison de la réorganisation au sein de certains secteurs du PCT, ainsi que des nombreux déménagements opérés entre les bâtiments ex-P&G et G. Bodenhausen, des travaux de rénovation ont été effectués sur les murs, les revêtements de sol, les installations de téléphone et d'informatique, etc.
- Installation de portes de sécurité magnétiques dans les bâtiments A. Bogsch, ex-P&G et Chambésy.
- Les bâtiments A. Bogsch et G. Bodenhausen I and II ont été équipés de nouvelles serrures, conformément au nouveau plan de sécurité du nouveau bâtiment. Un matériel comparable est en cours d'élaboration pour le bâtiment ex-P&G ainsi que pour le site du bâtiment OMM.
- Les ascenseurs de service des bâtiments A. Bogsch et ex-P&G ont été équipés de lecteurs de badges reliés au programme Interflex. De plus, afin d'assurer la sécurité du personnel présent dans les bâtiments en cas d'incendie ou de sinistre en dehors des heures normales de travail, les sites de Chambésy, ex-P&G et A. Bogsch ont été équipés d'appareils pouvant fournir une information continue en ligne concernant les personnes présentes dans les bâtiments.
- Un contrôle du matériel d'extinction d'incendie a été effectué sur l'ensemble des sites. Le matériel du bâtiment A. Bogsch avait déjà été complété afin de répondre à l'accroissement des besoins liés à l'installation d'un équipement technique de plus en plus sensible. Les autres sites seront aussi mis à niveau au cours du deuxième semestre 2001.
- Les caméras de surveillance des nouveaux centres informatiques WIPONET ont été reliées au système vidéo du poste de garde principal du bâtiment A. Bogsch.

PROGRAMME PRINCIPAL 18

Achats, contrats et voyages

174. Au cours du premier semestre 2001, le principal objectif du programme a été de continuer à assurer d'une manière efficace et transparente les activités liées à la passation des marchés afin de fournir à l'Organisation les produits les mieux adaptés et les services les plus efficaces au meilleur coût. Les grands projets OMPI, tels que la construction d'un nouveau bâtiment et les projets informatiques, ont continué à faire l'objet d'une attention particulière. Le nombre déjà très élevé d'appels d'offre internationaux lancés dans le cadre des grands projets OMPI a augmenté d'environ 40%. Pour tous les appels d'offre, des efforts particuliers ont été faits pour augmenter le nombre de fournisseurs invités à soumissionner et le nombre de pays d'origine de ces fournisseurs.

Sous-programme 18.1 – Achats et contrats

175. Les activités principales suivantes ont été entreprises ou poursuivies en coopération avec les autres divisions intéressées : a) mise au point finale des points principaux du contrat de rénovation et de modernisation de l'ancien bâtiment OMM; b) appui administratif aux activités liées à la négociation de différents contrats de consultation technique requis pour la préparation d'un appel d'offres international préalablement au choix d'une entreprise générale pour la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI; c) appui administratif au contrôle et à l'administration des contrats liés au projet PCT-IMPACT et WIPONET; d) organisation d'un appel d'offres international pour choisir une ou plusieurs entreprises qui seront chargées de la mise en œuvre d'un réseau privé de fibres noires et de liaisons contrôlées à grande vitesse entre les différents sites de l'OMPI à Genève.

176. Il a été procédé également, au cours du premier semestre 2001, à la mise à niveau des pages Web consacrées aux achats et à la maintenance du système d'inventaire informatique pour les quelque 30 000 articles répertoriés sur les 60 étages de bâtiments OMPI.

177. Environ 1212 commandes ont été émises et enregistrées pour un montant total de plus de 82 millions de francs suisses. Cette somme correspond à une augmentation globale d'environ 74% par rapport aux commandes, représentant plus de 47 millions de francs suisses, effectuées au cours de la même période de l'année précédente. Ces chiffres prennent en compte les achats liés au programme de coopération technique de l'OMPI.

178. Un grand nombre de contrats d'achat pour des articles usuels en matériel de bureau, fournitures, mobilier et papeterie, établis à la suite d'appel d'offres international, ont été traités. L'OMPI a pu ainsi réaliser des économies d'échelle en faisant jouer la concurrence entre les fournisseurs potentiels. Le service des achats et des contrats a continué à s'acquitter avec diligence des services liés aux relations diplomatiques et autres, s'agissant notamment des demandes de visas (aussi bien pour les délégués que pour les fonctionnaires de l'OMPI), l'authentification des extraits concernant les marques ou les dessins et modèles industriels, des immunités diplomatiques, etc.

Sous-programme 18.2 - Voyages

179. Environ 1156 autorisations de voyage ont été traitées par le Groupe des voyages et de l'administration des missions, et les économies réalisées se sont élevées à 586 097 francs suisses, grâce à des tarifs favorables négociés avec les compagnies aériennes. Les remises consenties par les compagnies aériennes se sont élevées à 161 615 francs suisses.

180. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner le contenu du présent document et à en prendre note.

[Fin du document]